

Rapport annuel 31.12.2023

RSE

Responsabilité
Sociétale des
Entreprises

UP+ERG

POWER SOLUTIONS EXPERTS

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU GROUPE UPERGY	5
2.	PANORAMA 2023	5
3.	GOVERNANCE	6
3.1	Le fonctionnement	6
3.1.1	Organigramme juridique et périmètre de consolidation	6
3.1.2	Relations mères-filiales	7
3.1.3	Code de Gouvernement d'Entreprise	7
3.1.4	Le Conseil d'Administration au 31/12/2023	17
3.1.5	Nomination et missions du Président du Conseil d'Administration	19
3.1.6	Administrateurs indépendants	19
3.1.7	Accès à l'information des Administrateurs	20
3.1.8	Règlement intérieur	20
3.1.9	Conseils d'Administration tenus en 2023	20
3.1.10	Intérêts des dirigeants	20
3.2	Les Comités mis en place par le Conseil d'Administration	20
3.3	Rémunération des mandataires sociaux, Administrateurs et autres dirigeants	21
3.3.1	Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées aux mandataires sociaux	21
3.3.2	Rémunération des Administrateurs	21
3.3.3	Options de souscription & d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social	21
3.3.4	Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social	22
3.3.5	Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social	22
3.3.6	Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social	22
3.3.7	Précisions complémentaires relatives aux rémunérations des mandataires sociaux	22
4.	LA DEMARCHE RSE CHEZ UPERGY	23
4.1	Gouvernance de la RSE	23
4.2	Modèle de création de valeur	23
4.3	Cartographie des parties prenantes	25
4.4	Cartographie des enjeux	25
4.4.1	Enjeux Sociaux	26
4.4.2	Enjeux Sociétaux	26
4.4.3	Enjeux Environnementaux	27
4.4.4	Matrice de Matérialité	27
4.5	Les objectifs RSE	29
4.5.1	Assurer le bien-être des collaborateurs	29
4.5.2	Innover pour des solutions durables	30
4.5.3	Sensibiliser nos parties prenantes à la RSE	30
4.5.4	Réduire notre impact sur l'environnement	31
4.6	Management RSE	32
4.6.1	Activité UPERGY en lien avec les ODD	32
4.6.1.1	Secteur médical	32
4.6.1.2	La réparabilité des batteries	33
4.6.2	Alignement avec les 10 principes du pacte mondial des nations unies et de l'organisation internationale du travail (OIT)	33
4.6.2.1	Droits de l'Homme	33
4.6.2.1.1	Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'Homme proclamés internationalement	33
4.6.2.1.2	S'assurer que l'entreprise n'est pas complice d'atteintes aux droits humains	33
4.6.2.2	Travail	34
4.6.2.2.1	Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective	34
4.6.2.2.2	Elimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire	34
4.6.2.2.3	Abolition effective du travail des enfants	34
4.6.2.2.4	Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	34
4.6.2.3	Environnement	34

4.6.2.3.1	Les entreprises doivent soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux	34
4.6.2.3.2	Entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale	35
4.6.2.3.3	Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	36
4.6.2.4	Lutte contre la corruption	36
4.6.3	Mécénat et dons	36
4.6.4	Dispositif d'alerte	37
4.6.5	Risques de pollution	37
4.6.6	Utilisation durable des ressources	37
4.6.7	Bilan Carbone.....	38
4.6.7.1	Bilan Carbone 2023 (périmètre Groupe)	38
4.6.7.2	Evolution du Bilan carbone	38
4.6.8	Protection de la biodiversité.....	39
4.6.9	Périmètre de reporting	39
4.6.10	Indicateurs de performance et de suivi	40
4.6.10.1	Indicateurs sociaux.....	40
4.6.10.2	Indicateurs sociétaux.....	41
4.6.10.3	Indicateurs environnementaux.....	42
5.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2023	44
5.1	Bilan consolidé.....	44
5.2	Compte de résultat consolidé	45
5.3	Tableau de flux de trésorerie consolidé	46
5.4	Tableau des soldes intermédiaires de gestion.....	47
6.	PRINCIPES COMPTABLES ET NOTES ANNEXES	48
6.1	Principes Comptables et méthodes d'évaluation.....	48
6.2	Permanence des méthodes	48
6.3	Faits marquants	48
6.4	Evénements postérieurs à la clôture	48
6.5	Dividendes.....	48
6.6	Périmètre de consolidation	49
6.7	Actions propres.....	50
6.8	Ecarts de conversion	50
6.9	Immobilisations incorporelles.....	51
6.9.1	Ecarts d'acquisition.....	51
6.9.2	Autres immobilisations incorporelles	52
6.10	Immobilisations corporelles.....	52
6.11	Immobilisations financières	52
6.12	Stocks	52
6.13	Clients et autres Créances	52
6.14	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	52
6.15	Imposition différée	52
6.16	Engagement en matière de retraite	52
7.	PRINCIPAUX POSTES DU BILAN	54
7.1	Immobilisations incorporelles.....	54
7.2	Immobilisations corporelles.....	54
7.3	Immobilisations financières	55
7.4	Participation mise en équivalence	55
7.5	Actifs circulants	55
7.6	Provisions.....	56
7.7	Variation des capitaux propres consolidés.....	57
7.8	Passage du résultat social au résultat consolidé	57
7.9	Emprunts et dettes financières	58
7.10	Autres dettes et comptes de régularisation	58
8.	PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	59
8.1	Chiffre d'affaires.....	59
8.2	Ventilation des effectifs et charges de personnel.....	59
8.3	Dotations aux amortissements et aux provisions.....	60
8.4	Résultat d'exploitation.....	60
8.5	Résultat financier	60
8.6	Résultat exceptionnel	61
8.7	Impôts sur les sociétés.....	61
8.8	Rémunérations des dirigeants	61
8.9	Engagements hors bilan.....	62
8.10	Transactions entre les parties liées	62
8.11	Honoraires des contrôleurs légaux.....	62

9.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2023	63
10.	COMPTES ANNUELS SOCIAUX UPERGY RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2023	66
10.1	Actif	66
10.2	Passif	67
10.3	Compte de résultat	68
10.4	Annexe aux comptes sociaux	69
10.4.1	Faits marquants	69
10.4.2	Evénements post-clôture	69
10.4.3	Dividendes	70
10.4.4	Règles et méthodes comptables	70
10.5	Informations relatives au bilan	73
10.5.1	Immobilisations	73
10.5.2	Amortissements	73
10.5.3	Provisions	73
10.5.4	Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	74
10.5.5	Fonds commercial	75
10.5.6	Produits à recevoir	75
10.5.7	Charges à payer	75
10.5.8	Composition du capital social	75
10.5.9	Tableau des variations des capitaux propres	76
10.6	Informations relatives au compte de résultat	76
10.6.1	Ventilation du chiffre d'affaires	76
10.6.2	Charges et produit financiers	76
10.6.3	Charges et produits exceptionnels	77
10.7	Autres informations	77
10.7.1	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	77
10.7.2	Engagements financiers	77
10.7.3	Effectif moyen	78
10.7.4	Rémunération des dirigeants	78
10.7.5	Liste des filiales et des participations	79
11.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX 2023	80
	Référentiel d'audit	80
	Indépendance	80
	Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires	81
	Informations relatives au gouvernement d'entreprise	81
	Autres informations	81
12.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	83
13.	PROJET DE RESOLUTIONS	105
14.	INFORMATIONS BOURSIERE	108
15.	RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	109

1. Présentation du Groupe UPERGY

Créée en 1996, le groupe UPERGY est spécialisé dans la distribution de produits consommables, indispensables et non stratégiques dans le domaine de l'énergie autonome. En 2013, le groupe a décidé de se recentrer sur son activité batterie. Déjà leader en France sur le secteur de l'énergie autonome, UPERGY compte accroître sa présence dans toute l'Europe.

UPERGY est entré en Bourse le 15 janvier 2007 et coté sur EURONEXT Growth.

Aujourd'hui UPERGY compte un réseau de 56 magasins 1001 Piles & Batteries en France dont 41 en franchise, tous spécialisés en BtoC, et 5 marques (Allbatteries, GBS Batteries, Hawk-Woods, Enix Power Solutions et Enix Energies) spécialisées en BtoB.



2. Panorama 2023



Chiffre d'affaires
44,5 M€



Résultat net
0,6 M€



Capitaux propres
14,5 M€



56 Magasins



Capitalisation Boursière
8,6 M€



Résultat Opérationnel
Courant
0,8 M€



CA hors France
48,3%



6000m² d'entrepôt
(Corbas - 69)



Effectif
286 personnes



Dividendes
0,00€ par action



Sites dans le monde
18

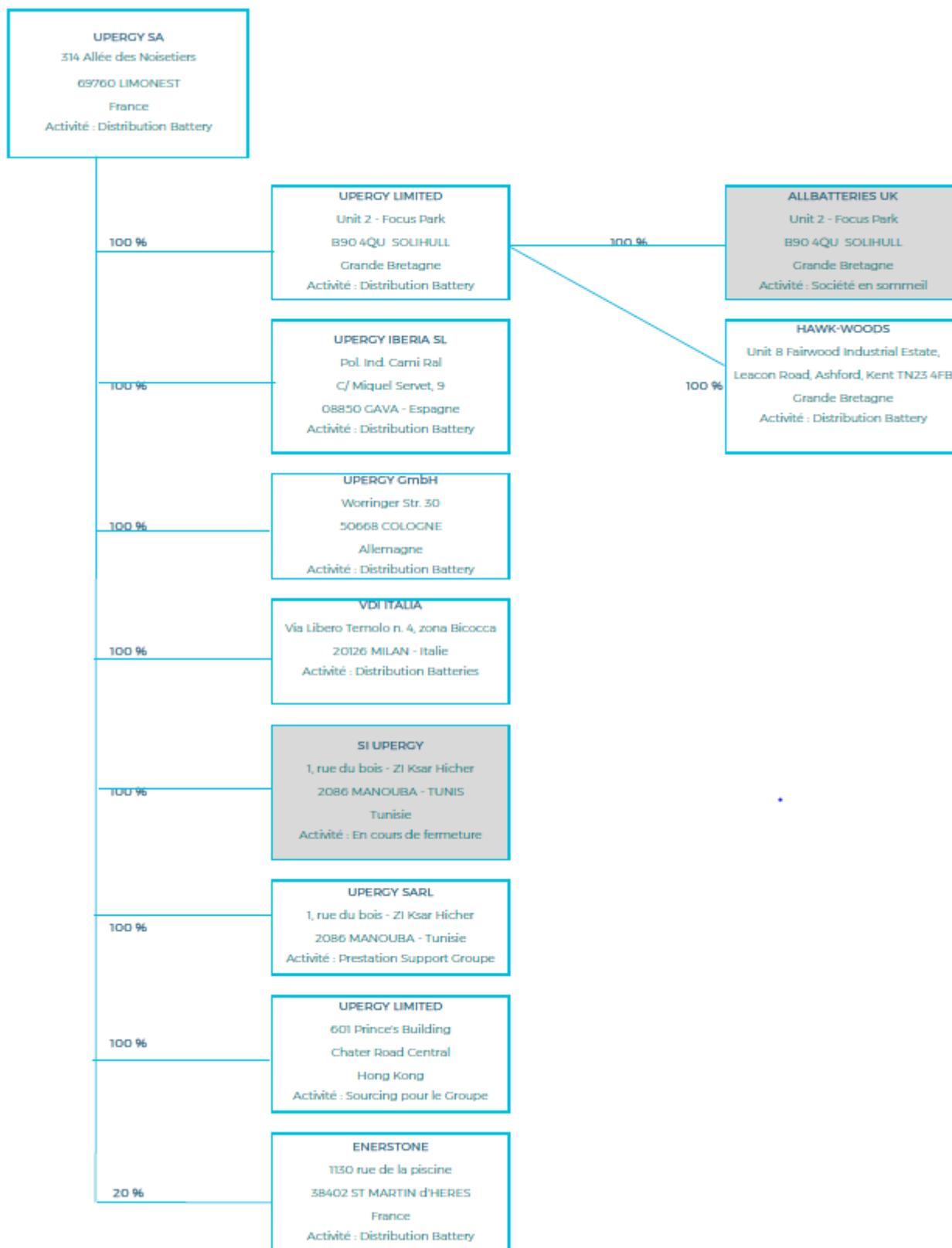


Sites e-commerce
6

3. Gouvernance

3.1 Le fonctionnement

3.1.1 Organigramme juridique et périmètre de consolidation



3.1.2 Relations mères-filiales

UPERGY SA est la holding du Groupe UPERGY. Elle facture des prestations d'animations et des prestations techniques à ses filiales et perçoit des dividendes de ses filiales.

UPERGY SA gère la trésorerie du Groupe. A ce titre, elle est amenée à facturer à ses filiales des charges financières et de même, ses filiales sont amenées à lui en facturer.

3.1.3 Code de Gouvernement d'Entreprise

Les sociétés cotées sur Euronext Growth n'ont pas l'obligation de fixer des règles complémentaires à celles prévues par la loi en matière de gouvernement d'entreprise. Cependant les sociétés cotées sur Euronext Growth peuvent se référer à un code élaboré par des organisations représentatives de manière volontaire. C'est le cas d'UPERGY S.A. qui a choisi de se référer volontairement au Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites de MiddleNext disponible sur le site middlesnext.com.

Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites de MiddleNext :

<p>R 1 : Déontologie des « membres du Conseil »</p>	<p>Il est recommandé que chaque « membre du Conseil » observe les règles de déontologie suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la recherche de l'exemplarité implique, à tous moments, un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ; • au moment de l'acceptation du mandat, chaque « membre du Conseil » prend connaissance des obligations en résultant et, notamment, celles relatives aux règles légales de cumul des mandats ; • au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du conseil qui fixe, entre autres, le nombre minimum d'actions de la société que doit détenir chaque « membre du Conseil », sous réserve des dispositions statutaires ; • au cours du mandat, chaque « membre du Conseil » se doit d'informer le conseil de toutes situations de conflit d'intérêts éventuelles (client, fournisseur, concurrent, consultant,...) ou avérées (autres mandats) le concernant ; • en cas de conflit d'intérêts, et en fonction de sa nature, le « membre du Conseil » s'abstient de voter, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême, démissionne ; • chaque « membre du Conseil » respecte les prescriptions légales et réglementaires en vigueur en matière de déclaration des transactions et de période d'abstention d'intervention sur les titres de la société ; • chaque « membre du Conseil » est assidu et participe aux réunions du conseil et des comités dont il est membre ; • chaque « membre du Conseil » s'assure qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires et en temps suffisant sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions ; • chaque « membre du Conseil » respecte à l'égard des tiers une véritable obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes, il s'y engage formellement en apposant sa signature sur le règlement du Conseil ; • chaque « membre du Conseil » assiste aux réunions de l'assemblée générale. <p>Il est recommandé que le « membre du Conseil », lorsqu'il exerce un mandat de « dirigeant », n'accepte pas plus de deux autres mandats de « membre du Conseil » dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe.</p>	<p>Les membres du Conseil respectent l'ensemble des règles de déontologie.</p>
--	---	--

<p>R 2 : Conflits d'intérêts</p>	<p>Le Conseil veille à mettre en place en son sein toutes procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts. Il se livre à toutes investigations raisonnables afin d'évaluer les mesures proportionnées à prendre (exposé clair des motifs, sortie de la salle des personnes concernées,...) pour assurer une prise de décision conforme à l'intérêt de l'entreprise.</p> <p>Les « membres du Conseil » s'engagent à déclarer, avant chaque réunion du Conseil, en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et à s'interdire de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.</p> <p>Sous réserve de l'évolution des dispositions légales, le Conseil met en place une procédure annuelle de révélation et de suivi des conflits d'intérêts.</p> <p>Le président est le premier « garant » de la gestion des conflits d'intérêts et, en particulier, de ceux qui le concernent personnellement.</p> <p>Pour les conventions réglementées, en fonction de la configuration et des montants en jeu, le Conseil juge de la pertinence de recourir à une expertise indépendante.</p> <p>En ce qui concerne les commissaires aux comptes, il est recommandé, que hormis les attestations ainsi que les services rendus en application de textes légaux ou réglementaires, les entreprises confient les services autres que la certification des comptes (SACC) à un cabinet différent de celui du commissaire aux comptes de l'entreprise.</p> <p>L'ensemble de ces diligences est indiqué dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « XVI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion 2023.</p>
---	---	---

<p>R 3 : Composition du Conseil, Présence des membres indépendants</p>	<p>Il est recommandé que le Conseil comporte au moins deux « membres du Conseil » indépendants.</p> <p>Cinq critères permettent de présumer l'indépendance des « membres du Conseil », qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ; • ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...) ; • ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif; • ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; • ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise. <p>L'indépendance est aussi un état d'esprit qui indique avant tout celui d'une personne capable d'exercer pleinement sa liberté de jugement et de savoir, si nécessaire, s'opposer voire se démettre.</p> <p>L'indépendance est une manière de concevoir et d'approcher ses propres responsabilités, donc une question d'éthique personnelle et de loyauté vis-à-vis de l'entreprise et des autres « membres du Conseil ».</p> <p>C'est pourquoi il appartient au Conseil d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. La qualité d'indépendant s'apprécie lors de la première nomination de « membre du Conseil » et chaque année au moment de la rédaction et de l'approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p> <p>Sous réserve de justifier sa position, le Conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « XVI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion 2023.</p>
---	---	---

<p>R 4 : Information des « membres du Conseil »</p>	<p>Il est recommandé que la société fournisse aux « membres du Conseil », en un délai suffisant, toute information nécessaire entre les réunions du Conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.</p> <p>Il est recommandé que le règlement intérieur prévoie les modalités pratiques de délivrance de cette information, tout en fixant des délais raisonnables.</p> <p>Il est également recommandé que les « membres du Conseil » évaluent eux-mêmes si l'information qui leur a été communiquée est suffisante et demandent, le cas échéant, toutes les informations complémentaires qu'ils jugeraient utiles.</p>	<p>Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, les Administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leur mission suffisamment à l'avance pour leur permettre une préparation effective des réunions.</p>
<p>R 5 : Formation des « membres du Conseil »</p>	<p>Il est recommandé que le Conseil prévoie un plan de formation triennal (équivalent, par exemple, à 4 à 6 jours de formation par « membre du Conseil » sur la période) adapté aux spécificités de l'entreprise, destiné aux « membres du Conseil » salariés ou non. Ce plan prend en compte les équivalences acquises par l'expérience.</p> <p>Chaque année, le Conseil fait un point sur l'avancement du plan de formation et en rend compte dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>	<p>Compte tenu du caractère nouveau de cette recommandation, le Conseil en a pris note et abordera le sujet dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise corrélatif aux comptes 2024.</p>
<p>R 6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités</p>	<p>Il est recommandé que la fréquence et la durée des réunions permettent un examen approfondi des thèmes abordés. Ceci implique aussi que les réunions soient préparées par tous en amont.</p> <p>Autant que faire se peut, pour des questions d'efficacité, le Conseil privilégie la présence physique. En cas d'impossibilité, l'organisation de visioconférence est préférable à l'échange téléphonique.</p> <p>La fréquence est à la discrétion de l'entreprise selon sa taille et ses caractéristiques propres, mais un minimum de 4 réunions annuelles est recommandé pour le Conseil.</p> <p>Chaque réunion du Conseil fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats.</p> <p>En revanche, il n'est pas pertinent de fixer a priori un minimum de réunions pour les comités spécialisés dont le rythme est laissé à leur libre appréciation. L'entreprise rend compte pour chaque comité de la fréquence de ses réunions.</p> <p>Le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit indiquer le nombre de réunions annuelles du Conseil et le taux de participation des « membres du Conseil » et précise, le cas échéant, si les « membres du Conseil » échangent hors de la présence du « dirigeant ».</p>	<p>Compte tenu de la taille de la société, le conseil se réunit 4 fois par an.</p> <p>Les réunions durent en moyenne une journée ce qui permet de consacrer le temps nécessaire aux échanges, les comités se réunissant généralement avant la tenue du Conseil.</p>

<p>R 7 : Mise en place de comités</p>	<p>Il est recommandé que chaque Conseil décide, en fonction de sa taille, de ses besoins et selon son actualité de s'organiser avec ou sans comités spécialisés ad hoc (rémunérations, nominations,...) qui seront éventuellement créés sur mesure.</p> <p>En tout état de cause c'est le Conseil qui demeure l'organe décisionnaire.</p> <p>Il est important que la présidence des comités spécialisés soit confiée à des « membres du Conseil » indépendants, sauf cas très particuliers dûment motivés.</p> <p>En ce qui concerne la mise en place du comité d'audit, le Conseil décide, conformément à la législation en vigueur, de créer un comité d'audit ou d'en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes.</p> <p>S'il se réunit en formation de comité d'audit, au moins un des membres indépendants du Conseil doit posséder des compétences particulières en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes.</p> <p>Si le Conseil décide de créer un comité des nominations et/ou des rémunérations, il ne comporte aucun dirigeant mandataire social exécutif et est présidé par un membre indépendant.</p>	<p>La société dispose de 3 comités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comité RSE, - comité stratégique, - comité d'audit et des risques.
<p>R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur le Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)</p>	<p>Il est recommandé que chaque Conseil se dote d'un comité spécialisé en RSE.</p> <p>Ce comité, en fonction des sujets, travaille en lien avec les autres comités spécialisés.</p> <p>Par ailleurs, le Conseil est invité à réfléchir au partage de la valeur et, notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.</p> <p>Le comité RSE est présidé par un membre indépendant.</p> <p>Le comité peut se faire accompagner par des personnes qualifiées, autant que de besoin.</p>	<p>La Société a mis en place un comité RSE depuis plusieurs années.</p>

<p>R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil</p>	<p>Il est recommandé de se doter d'un règlement intérieur du Conseil comportant au moins les huit rubriques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rôle du Conseil et, le cas échéant, opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ; • composition du Conseil/critères d'indépendance des membres ; • définition du rôle des éventuels comités spécialisés mis en place ; • devoirs des membres (déontologie : loyauté, non-concurrence, révélation et procédure de suivi des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité,...) ; • fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, autoévaluation, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication,...) et lorsqu'il existe des comités, en préciser les missions ; • modalités de protection des dirigeants sociaux : assurance responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS) ; • règles de détermination de la rémunération des « membres du Conseil » ; • la question du plan de succession du « dirigeant » et des personnes clés. <p>Il est également recommandé que le règlement intérieur ou des extraits substantiels soient disponibles sur le site internet et, le cas échéant, explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>	<p>Le Conseil a mis en place un règlement intérieur le 30/06/2017 conforme au modèle proposé par Middlenext. Ce règlement est consultable par le public via le site corporate UPERGY.</p>
<p>R 10 : Choix de chaque « membre du Conseil »</p>	<p>Il est recommandé que des informations suffisantes sur la biographie, en particulier la liste des mandats, l'expérience et la compétence apportées par chaque « membre du Conseil » soient mises en ligne sur le site internet de la société préalablement à l'assemblée générale statuant sur la nomination ou le renouvellement de son mandat.</p> <p>Ces informations sont incluses dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ou dans le rapport présentant les résolutions à l'assemblée générale.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « XVI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion 2023 et les informations sont également en ligne sur le site corporate UPERGY</p> <p>https://www.upergy.com/gouvernance/#toggle-id-2</p>

<p>R 11 : Durée des mandats des membres du Conseil</p>	<p>Il est recommandé que le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi.</p> <p>Il est également recommandé que le renouvellement des « membres du Conseil » soit échelonné.</p> <p>La durée des mandats est clairement mentionnée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>	<p>La durée statutaire des fonctions des Administrateurs est de 4 ans, cette durée est en adéquation avec les besoins d'UPERGY.</p>
<p>R 12 : Rémunération de « membre du Conseil » au titre de son mandat</p>	<p>Il est recommandé qu'une rémunération minimale soit attribuée, notamment aux « membres du Conseil » indépendants. La répartition des rémunérations est arrêtée par le Conseil et prend en compte, pour partie, l'assiduité des « membres du Conseil » et le temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris l'éventuelle présence à des comités.</p>	<p>Les Administrateurs ont une rémunération fixée par le Conseil d'Administration et versée en fonction de la présence effective aux réunions et ce, uniquement pour les Administrateurs indépendants.</p>
<p>R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil</p>	<p>Il est recommandé qu'une fois par an, le président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil, des comités éventuels, ainsi que sur la préparation de ses travaux.</p> <p>Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance.</p> <p>Le Conseil, s'il le souhaite, peut se faire accompagner par un tiers.</p> <p>Le président rend compte dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise que cette procédure a bien eu lieu.</p>	<p>Le Conseil d'Administration s'est autoévalué lors de sa séance du 1^{er} juillet 2022.</p> <p>Lors de sa séance du 16 juin 2023, le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, de porter la fréquence d'auto-évaluation à deux ans.</p>
<p>R 14 : Relation avec les « actionnaires »</p>	<p>Au-delà des dispositions légales, le Conseil porte une attention toute particulière aux votes négatifs en analysant, entre autres, comment s'est exprimée la majorité des minoritaires. Le Conseil s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'assemblée générale suivante, ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.</p> <p>Le rapport sur le gouvernement d'entreprise précise que cet examen a eu lieu.</p> <p>Il est recommandé que, hors assemblée générale, des moments d'échange avec les actionnaires significatifs soient organisés de façon à instaurer les conditions d'un dialogue fécond.</p> <p>En préalable à l'assemblée générale le « dirigeant » veille à rencontrer les actionnaires significatifs qui le souhaitent tout en veillant au respect de l'égalité d'information des actionnaires.</p>	<p>Lors de sa séance du 16 juin 2023, le Conseil d'Administration a réalisé un examen des votes minoritaires aux résolutions de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 26 mai 2023. Aucun actionnaire minoritaire n'était présent. Aucun vote négatif ni aucune abstention n'ont été exprimés.</p>

<p>R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise</p>	<p>Il est recommandé qu'au-delà de la loi, et en tenant compte du contexte métier, le Conseil vérifie qu'une politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise.</p> <p>Le Conseil précise dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise la politique engagée et les résultats obtenus lors de l'exercice.</p>	<p>Compte tenu du caractère nouveau de cette recommandation, le Conseil en a pris note et abordera le sujet dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise corrélatif aux comptes 2024.</p>
<p>R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux</p>	<p>Il est recommandé que le conseil d'administration, détermine le niveau de rémunération de ses dirigeants ainsi que l'information qui en est faite, conformément aux exigences légales et réglementaires en se fondant sur (i) les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence et (ii) le ratio d'équité.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport de gestion 2023.</p> <p>Le Conseil d'Administration a pu échanger sur cette question au moment de la prise de fonctions des personnes concernées.</p>
<p>R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »</p>	<p>Il est recommandé que le sujet de la succession soit régulièrement inscrit à l'ordre du jour du Conseil ou d'un comité spécialisé afin de vérifier que la problématique a été abordée ou que son suivi a été effectué annuellement.</p> <p>Selon les situations, notamment en cas de succession dans une entreprise familiale, il peut être opportun de changer de structure de gouvernance et de passer soit d'une structure moniste à une structure duale, et réciproquement, soit de revoir la répartition des fonctions entre président et directeur général.</p>	<p>Cette question est abordée annuellement lors d'une réunion du Conseil d'Administration.</p>
<p>R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social</p>	<p>Il est recommandé que le conseil d'administration, dans le respect de la réglementation, apprécie l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, PDG, DG, président du directoire et gérant. Le rapport sur le gouvernement d'entreprise en expose les raisons de façon circonstanciée.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport de gestion 2023.</p> <p>Le Conseil d'Administration a pu échanger sur cette question au moment de la prise de fonctions des personnes concernées.</p>

R 19 : Indemnités de départ	<p>Il est recommandé, dans le cas où une indemnité de départ a été prévue dans des conditions conformes à la loi, que son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail ou d'une indemnité de non-concurrence n'excède pas deux ans de rémunération (fixe et variable), sauf dans le cas où la rémunération du « dirigeant » est notoirement en deçà des médianes du marché (cas, en particulier, des jeunes entreprises).</p> <p>Il est également recommandé d'exclure tout versement d'indemnités de départ lié au mandat, à un dirigeant mandataire social s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur d'un groupe. Il convient par ailleurs d'éviter tout gonflement artificiel de sa rémunération dans la période préalable au départ.</p>	<p>Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas d'indemnité de départ).</p>
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires	<p>Outre l'application des procédures d'autorisations prévues par la loi, il est recommandé que la société rende compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise des éventuels régimes de retraite supplémentaires à prestations définies qu'elle a pu mettre en place au bénéfice des mandataires dirigeants et les justifie dans une optique de transparence.</p>	<p>Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas de régime de retraite supplémentaire).</p>
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	<p><u>Conditions d'attribution :</u> Il est recommandé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock-options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ.</p> <p><u>Conditions d'exercice et d'attribution définitive :</u> Il est recommandé que l'exercice de tout ou partie des stock-options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen long terme de l'entreprise appréciées sur une période d'au moins 3 ans.</p>	<p>Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas de régime de stock option ni attribution d'action gratuite).</p>
R 22 : Revue des points de vigilance	<p>Toute adoption du présent Code engage le Conseil à prendre connaissance des points de vigilance et à les revoir régulièrement. Les entreprises communiquent toute l'information nécessaire sur les points de vigilance du Code.</p>	<p>Les points de vigilance sont revus régulièrement par le Conseil d'Administration</p>

3.1.4 Le Conseil d'Administration au 31/12/2023

Le Conseil d'Administration contribue à déterminer les orientations stratégiques de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité. Le Conseil nomme à l'Assemblée Générale les mandataires sociaux, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

M. David BUFFELARD : Président-Directeur Général

Fonction au sein du Conseil : Président – 1^{ère} nomination : 2009 – Assemblée Générale de renouvellement : 2025

Détient directement et indirectement 2 583 020 actions notamment à travers la société HELER.

Autres mandats au 31/12/2023 :

- Gérant de BUFFIPAR ;
- Director de UPERGY Limited (GB) ;
- Director de HAWK-WOODS (GB) ;
- Administrateur de BRD FINANCE ;
- Gérant et Administrateur de la société HELER ;
- Co-Gérant de UPERGY GmbH (DE) ;
- Gérant (Sole Director) de UPERGY LTD (HK) ;
- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Co-Gérant de UPERGY IBERIA (ES) ;
- Co-Gérant de UPERGY SARL (TN) ;
- Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TN) ;
- Président de l'Association MIDDLENEXT ;
- Administrateur de l'Association The LYINC

M. Thierry BOUVAT : Directeur Général Délégué

Fonction au sein du Conseil : Administrateur – 1^{ère} nomination : 2009 – Assemblée Générale de renouvellement : 2025

Détient directement et indirectement 149 028 actions

Autres mandats au 31/12/2023 :

- Director de UPERGY Limited (GB) ;
- Director de HAWK-WOODS (GB) ;
- Co-Gérant de UPERGY IBERIA (ES) ;
- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Co-Gérant de UPERGY SARL (TN) ;
- Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TN) ;
- Co-Gérant de UPERGY GmbH (DE) ;
- Administrateur de SCRELEC SA.

M. Roland TCHENIO

Fonction au sein du Conseil : Administrateur – 1^{ère} nomination : 2009 – Assemblée Générale de renouvellement : 2025

Administrateur indépendant.

Ne détient directement aucune action.

Autres mandats au 31/12/2023 :

- Administrateur de FONDATION ALPHAOMEGA ;
- Président de la SAS TT Investissements ;
- Gérant de SCI Boulevard Lannes ;
- Administrateur de l'Association Coup de Pouce ;
- Membre du Conseil de Surveillance de la société Installux ;
- Membre du Comité d'Audit de la société THOM Europe.

Mme Marie CHAPALAIN

Fonction au sein du Conseil : Administratrice – 1^{ère} nomination : 2020 – Assemblée Générale de renouvellement : 2024

Administratrice indépendante

Ne détient directement aucune action.

Mme Eugénie NDIAYE

Fonction au sein du Conseil : Administratrice – 1^{ère} nomination : 2020 – Assemblée Générale de renouvellement : 2024

Administratrice indépendante

Ne détient directement aucune action.

Autres mandats au 31/12/2023 :

- Présidente de NAHUEL (S.A.S.U) ;
- Présidente de l'association LAISSER FLEURIR ;
- Membre de la commission de normalisation Responsabilité sociale / Développement durable.

Mme Hélène CAMPOURCY

Fonction au sein du Conseil : Administratrice – 1^{ère} nomination : 2020 – Assemblée Générale de renouvellement : 2024

Administratrice indépendante

Ne détient directement aucune action.

Autres mandats au 31/12/2023 :

- Administratrice Pacte PME ;
- Présidente de UMANTEX SAS ;
- Vice-Présidente de l'Association Comité Richelieu ;
- Présidente de l'Association Think Innov' ;
- Membre du Comité de Gouvernance externe d'innovation de rupture Naval Group ;
- Gérante SCI Laroque.

Mme Carole BUFFELARD

Fonction au sein du Conseil : Administratrice – 1^{ère} nomination : 2020 – Assemblée Générale de renouvellement : 2024

Ne détient directement aucune action.

Autres mandats au 31/12/2023 :

- Administratrice de la société HELER ;
- Gérante SARL SUCCESS.

Mr Laurent GUIZE représentant la société LAFAYETTE CAPITAL :

Fonction au sein du Conseil : Administrateur représentant permanent de la société LAFAYETTE CAPITAL – 1^{ère} nomination : 2023 – Assemblée Générale de renouvellement : 2027.

Ne détient directement aucune action.

Autres mandats au 31/12/2023 :

- Président de SAS Braxton Investment Management ;
- Président de la SAS Lafayette Capital ;
- Président de la SAS LMG ;
- Gérant de la SC LG Invest ;
- Gérant de la SC Laurfin ;
- Gérant de SCI Mérial.

3.1.5 Nomination et missions du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président, personne physique. Le Président est nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment par le Conseil.

La fonction de Président cesse de plein droit au plus tard à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration suivant son quatre-vingt-dixième anniversaire.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale des Actionnaires et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

3.1.6 Administrateurs indépendants

UPERGY S.A. dispose de 4 Administrateurs indépendants :

- Monsieur Roland TCHENIO,
- Madame Hélène CAMPOURCY (référente RSE),
- Madame Eugénie NDIAYE (référente RSE),
- Madame Marie CHAPALAIN.

Les Administrateurs indépendants ont été choisis pour leurs connaissances, leurs capacités de jugement et leurs expériences. Ceux-ci n'entretiennent avec la société, le Groupe ou la Direction aucune relation de quelque nature que ce soit, d'affaires, familiales ou autres, qui puissent compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Il est rappelé que les critères d'indépendance que le code Middledenx énumère, et que UPERGY S.A. respecte sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil ne dispose pas d'Administrateurs élus par les salariés. Les membres désignés du Comité Social & Economique sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration.

3.1.7 Accès à l'information des Administrateurs

Chaque Conseil d'Administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres de données sur l'évolution du Groupe ainsi que sur les sujets à aborder. Les Administrateurs reçoivent périodiquement des études notamment sur le secteur et le Groupe. Par ailleurs, les Administrateurs reçoivent régulièrement de la documentation leur permettant de parfaire leur connaissance de la fonction d'administrateur et ses missions, sur la gouvernance, sur l'évolution des législations et réglementations.

3.1.8 Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration a mis en place un règlement intérieur lors de sa réunion du 30 juin 2017 ; ce règlement expose les missions et compétences du Conseil, sa composition et son fonctionnement, les devoirs et la déontologie des Administrateurs, la création de comités spécifiques ou encore les règles de détermination de la rémunération des membres du Conseil.

3.1.9 Conseils d'Administration tenus en 2023

Le nombre de séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice 2023 s'est élevé à 4 : 24 mars, 16 juin, 22 septembre et 15 décembre.

Le taux de présence des Administrateurs aux Conseils d'Administration tenus en 2023 est de 98%.

Les réunions ont été consacrées d'une part, systématiquement à l'examen de l'activité de la période, des comptes consolidés et sociaux (semestriels et annuels) et au suivi du plan stratégique.

La séance du 24 mars 2023 a été principalement consacrée à la préparation de l'Assemblée Générale (affectation du résultat, point sur les conventions, programme de rachat d'actions, rapports, texte des résolutions, etc...).

3.1.10 Intérêts des dirigeants

UPERGY n'entretient aucune relation d'exploitation, n'a conclu aucun arrangement ni accord avec des sociétés extérieures dont les membres du Conseil d'Administration sont mandataire social ou dirigeant.

UPERGY S.A. et ses filiales n'ont accordé aucun prêt et n'ont garanti aucune dette à des membres des organes d'administration ou à des sociétés extérieures au Groupe ayant des Administrateurs communs.

Au 31 décembre 2023, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration et les mandataires sociaux représentent directement ou indirectement 79.46 % du capital et 88.86 % des droits de vote.

3.2 Les Comités mis en place par le Conseil d'Administration

- Comité d'Audit et des Risques :
 - o M. Roland TCHENIO, Président du Comité,
 - o M. David BUFFELARD.

- Comité stratégique :
 - o Mme Marie CHAPALAIN,
 - o M. Thierry BOUVAT,
 - o M. David BUFFELARD.

- Comité RSE :
 - o Mme Hélène CAMPOURCY (référente RSE)
 - o Mme Eugénie NDIAYE (référente RSE)

Ce Comité se réunit une fois par trimestre pour s'assurer que la stratégie RSE du Groupe est en phase avec les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux du monde actuel et qu'elle assure la pérennité de l'entreprise.

- Comité Exécutif :

Au cœur du dispositif de gouvernance d'UPERGY S.A., il met en œuvre la stratégie, gère les projets et assure le bon fonctionnement des activités du Groupe. Il se réunit tous les mois.

Le Comité Exécutif réunit :

- la Direction des Opérations avec M. Thierry BOUVAT qui supervise les managers logistiques & transport, informatique, qualité, achats & approvisionnements, technique et service client ;
- la Direction Administrative et Financière avec M. Aristide BADO qui supervise le processus finance et contrôle interne et les sujets juridiques et administratifs ;
- la Direction Commerciale et Marketing avec M. Paul-Antoine DESRUMAUX qui supervise les managers commerciaux, marketing et communication ;
- M. David BUFFELARD assure la présidence du Comité Exécutif, il supervise également la direction des ressources humaines, de la communication externe et prend en charge les opérations de croissance externe du Groupe.

Ce Comité se réunit chaque mois avec pour objectif l'analyse des résultats commerciaux, le suivi et la mise en place d'axes d'amélioration dans l'organisation quotidienne des services supports et des services commerciaux.

- Comité de Direction :

Le Comité Exécutif est épaulé depuis septembre 2018 par un comité de direction intégrant, en plus des membres du Comité Exécutif, le Directeur Technique, le Directeur RSE, transformations et relations extérieures, la Directrice Marketing et Communication, le Directeur des Systèmes d'Information, la Directrice Achats et Approvisionnements, le Responsable Logistique et Transport, la Responsable pays Tunisie, la Responsable Ressources Humaines.

Ce Comité se réunit tous les mois.

3.3 Rémunération des mandataires sociaux, Administrateurs et autres dirigeants

3.3.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées aux mandataires sociaux

Dirigeants, fonctions	Rémunération au titre du mandat social (en EUR)	Rémunération au titre du contrat de travail (en EUR)
David BUFFELARD, Président-Directeur Général	242 712	Néant
Thierry BOUVAT, Directeur Général Délégué et membre du Conseil d'Administration	15 450	182 928

3.3.2 Rémunération des Administrateurs

Seuls les Administrateurs indépendants ont perçu une rémunération en 2023.

- Madame Hélène CAMPOURCY 7.800€
- Madame Eugénie NDIAYE (référente RSE) 8.300€
- Madame Marie CHAPALAIN 5.100€
- Monsieur Roland TCHENIO n'a pas souhaité percevoir personnellement cette rémunération et a demandé à ce que la rémunération prévue (6.100€) soit versée à l'association Coup de Pouce.

3.3.3 Options de souscription & d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

3.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Néant

3.3.5 Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

3.3.6 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Néant

3.3.7 Précisions complémentaires relatives aux rémunérations des mandataires sociaux

Il n'existe pas d'indemnités de départ.

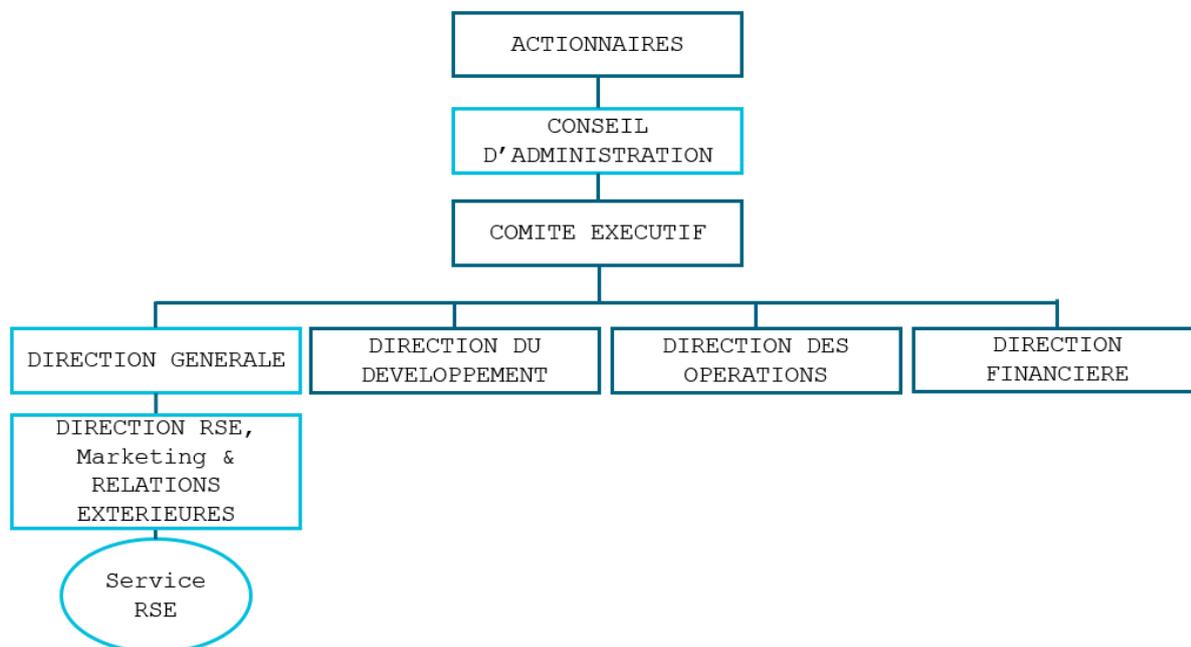
Il n'existe pas d'indemnités d'arrivée.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence, ni d'indemnités de rupture.

4. La démarche RSE chez UPERGY

4.1 Gouvernance de la RSE



Les encadrés bleu clair représentent un service lié à la RSE, soit une personne chargée de mission RSE, soit une personne occupant une autre fonction avec un pouvoir décisionnaire sur la démarche RSE.

Un poste « Directeur RSE, Marketing & Relations Extérieures », ainsi qu'un poste de « Responsable RSE » ont été créés en 2022, la décision venant du Conseil d'Administration et du Président-Directeur Général. Par ailleurs, l'équipe RSE a renforcé son effectif avec l'arrivée d'un jeune en contrat d'alternance « Chargé de Mission RSE » en 2023.

La démarche RSE est donc initiée par les organes de gouvernance de l'entreprise, avec pour but de l'étendre depuis ses collaborateurs/trices vers ses parties prenantes.

Un Comité RSE a été créé en 2021 qui regroupe les Administrateurs/rices RSE, le Président-Directeur Général et l'équipe RSE.

4.2 Modèle de création de valeur

Notre plan stratégique a comme ambition :

- D'atteindre 71M€ de chiffre d'affaires en couplant croissance organique et croissance externe,
- De réaliser notre croissance en étant présent dans 10 pays européens,
- De financer cette croissance avec une rentabilité d'EBITDA de 9%,
- De construire cette croissance sur la base des enjeux RSE.

Pour que cette ambition soit viable et atteignable, notre plan stratégique s'appuie sur la co-construction d'une organisation robuste dans laquelle l'ensemble de nos collaborateurs peuvent s'épanouir professionnellement. La solidité de nos process repose sur leur opérationnalité et la dynamique d'amélioration qui les anime. Ainsi, notre capacité d'anticipation et d'adaptation face aux changements systémiques qui sont de plus en plus fréquents et impactants pour nos organisations est au cœur de nos réflexions. L'humain occupe une place centrale dans cette démarche transformative perpétuelle synonyme de robustesse. C'est en positionnant nos collaborateurs à la fois comme acteur et bénéficiaire de cette démarche que nous ambitionnons un modèle créateur de valeur durable.

RESSOURCE :

Humaines et sociales :

- **286** Collaborateurs/trices
- **39 ans** de moyenne d'âge
- Charte éthique

Industrielle et commerciale :

- **6000m²** de surfaces logistiques
- **4** ateliers
- **56** magasins
- **6** sites de e-commerce
- **18** sites dans le monde
- Certifications **ISO 9001 & ISO 13485**



CREATION DE VALEUR :

Humaines et sociales :

- **51%** de femmes dans l'entreprise, dont **41,5%** sont cadres
- **91%** de CDI
- **8,1/10** indice de bien-être au travail
- **ISO 45 001**

Financières :

- **44,5M€** CA
- **+1,4%** en 1an
- **+1,31M€** EBIT
- **0€** dividende



Financières :

- **14,53M€** Capitaux propres
- **2,87€** Cours moyen en bourse
- **18,80 %** flottant

Sociétales :

- **209** Fournisseurs de rang 1 européens
- **17** partenariats associatifs et réseaux
- Norme **ISO 20 400**

Environnementales :

- Certification **ISO 14001** et Norme **ISO 20 400**
- **2** référent(e)s RSE au Conseil d'Administration
- **1** service RSE

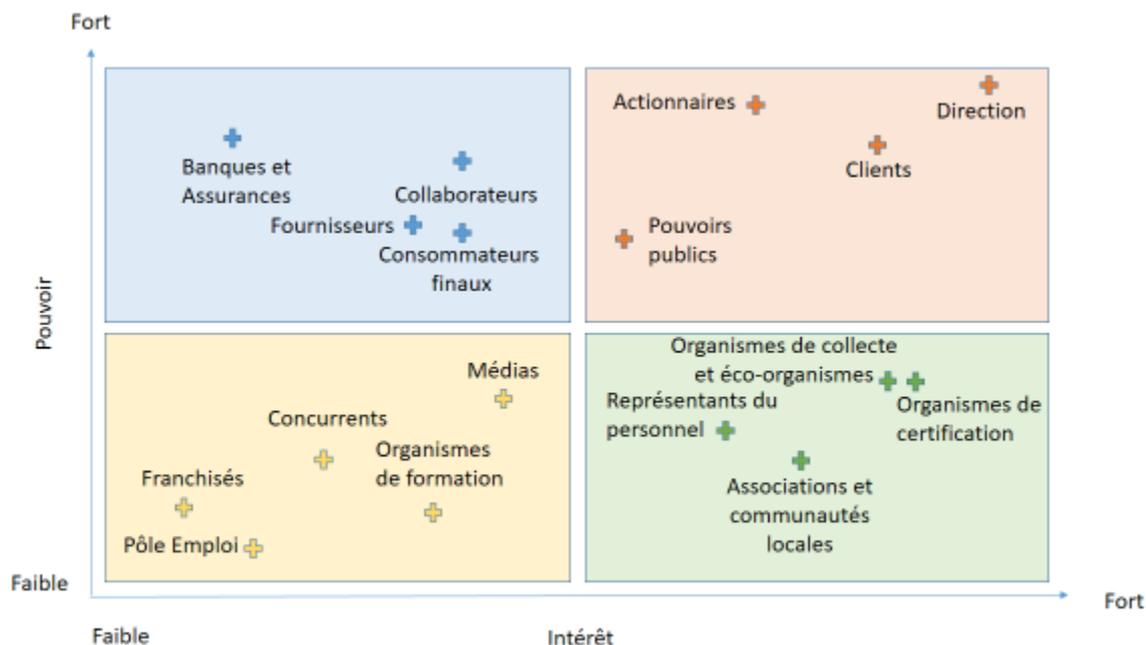
Sociétales :

- **6100€** mécénat et dons

Environnementales :

- **13 224t CO₂e** : Bilan Carbone dont 84% des émissions proviennent de l'achat de produits
- **304 777€** : montant total de la contribution versée pour l'environnement (taxe piles et batteries Groupe)
- **91,7 T** piles et accumulateurs collectés

4.3 Cartographie des parties prenantes



La cartographie des parties prenantes a été revue en 2023. Les différentes parties prenantes d'UPERGY ont été classées en fonction de leur intérêt pour la démarche RSE du groupe ainsi que du pouvoir qu'elles possèdent pour orienter la démarche.

Le classement des parties prenantes en 4 catégories (rouge, bleue, vert, jaune) permet à UPERGY d'apporter un niveau d'engagement correspondant aux attentes des parties prenantes.

Ainsi, les acteurs de la catégorie rouge sont des acteurs clés de la démarche RSE, il est donc important de les engager régulièrement.

Les acteurs de la catégorie bleue doivent être satisfaits de la démarche, et UPERGY doit donc communiquer les avancées régulièrement auprès d'eux et prendre en compte leurs attentes dans la construction de la stratégie RSE.

Les acteurs de la catégorie verte sont des parties prenantes qui possèdent une expertise et qu'il est pertinent de consulter sur leur domaine d'intérêt afin de collaborer.

Dernièrement, les acteurs de la catégorie jaune doivent être informés de manière générale sur les activités d'UPERGY.

4.4 Cartographie des enjeux

UPERGY a défini plusieurs enjeux RSE pour la société et ses parties prenantes, classés dans trois thèmes : social, sociétal et environnemental.

4.4.1 Enjeux Sociaux

Actions associées	ODD concernés
SECURITE	
Réduire les accidents du travail	8.8 Droits et Sécurité au travail
DIVERSITE	
Développer la parité Femme/Homme	5.1 Fin à toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes
Développer des postes pour les personnes en situation de handicap	10.2 Favoriser l'intégration 10.3 Egalité des chances 10.4 Politiques salariale et de protection sociale
Eliminer toute forme de discrimination dans l'entreprise	10.2 Favoriser l'intégration 10.3 Egalité des chances
BIEN-ETRE AU TRAVAIL	
Accroître l'effort de l'entreprise en formation	4.4 Compétences et accès à l'emploi
Veiller à la qualité de la relation de chaque collaborateur avec son manager	16.7 Prise de décision inclusive
Veiller à la bonne intégration des nouveaux collaborateurs	4.5 Egalité des chances
Faciliter la conciliation entre vie professionnelle et personnelle	3.8 Couverture sanitaire universelle
Réduire l'absentéisme	8.8 Droits et Sécurité au travail
Améliorer la communication interne	16.7 Prise de décision inclusive

4.4.2 Enjeux Sociétaux

Actions associées	ODD concernés
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
Généraliser l'implication des collaborateurs aux règles applicables	16.5 Corruption
EGALITE DES CHANCES	
Education de qualité	4.2 Education préscolaire de qualité 4.6 Que tous sachent lire, écrire et compter
Lutte contre toute forme de discrimination	10.2 Favoriser l'intégration 10.3 Egalité des chances
GOVERNANCE	
Egalité Homme/Femme	5.1 Mettre fin à toute forme de discrimination envers les femmes 5.5 Egalité aux fonctions directions
SENSIBILIER LES PARTIES PRENANTES	
Sensibiliser nos fournisseurs sur les problématiques de développement durable	12.8 Connaissances sur le développement durable 13.3 Former aux changements climatiques
Sensibiliser nos clients sur les problématiques de développement durable	

4.4.3 Enjeux Environnementaux

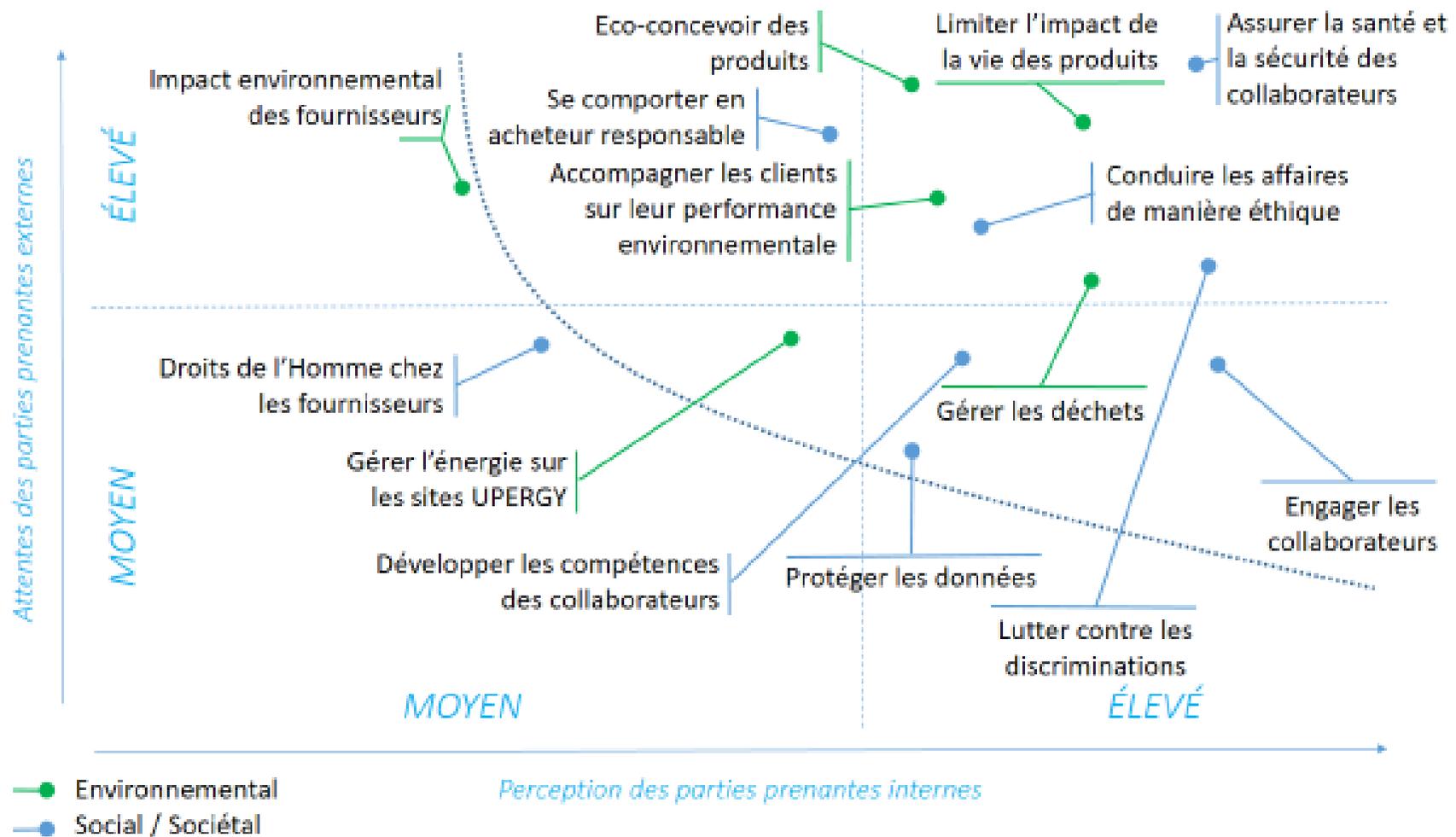
Actions associées	ODD concernés
ACHATS RESPONSABLES	
Privilégier les achats de proximité	12.7 Promouvoir des pratiques durables
Privilégier les transports à faible émission de CO ₂	
Réduire les emballages des produits	12.5 Réduire la production de déchets
Optimiser les flux de marchandise de et vers les parties prenantes	12.7 Promouvoir des pratiques durables
PRODUITS ET SERVICES	
Privilégier l'écoconception	12.5 Réduire la production de déchets
Favoriser le reconditionnement des produits	12.2 Gestion et utilisation durable des ressources naturelles
Réduire les déchets liés aux emballages produits	12.5 Réduire la production de déchets
SENSIBILIER LES PARTIES PRENANTES	
Sensibiliser nos fournisseurs sur les problématiques de développement durable	12.8 Connaissances sur le développement durable 13.3 Former aux changements climatiques
Sensibiliser nos clients sur les problématiques de développement durable	
Sensibiliser nos collaborateurs à une consommation d'eau raisonnée	6.3 Qualité de l'eau 6.4 Gestion durable des ressources en eau

UPERGY classe ses enjeux suivant les attentes des parties prenantes internes et externes.

4.4.4 Matrice de Matérialité

Sur la matrice de matérialité de la page suivante, les attentes des parties prenantes ont été définies au travers d'enquêtes auprès des collaborateurs, des clients professionnels ainsi que des fournisseurs.

La ligne en pointillée est un repère visuel permettant de prioriser nos enjeux en fonction de la perception et des attentes de nos parties prenantes.



4.5 Les objectifs RSE

De ces enjeux découlent 4 objectifs stratégiques RSE représentés aussi dans la politique RSE.

4.5.1 Assurer le bien-être des collaborateurs

Cet objectif social regroupe les enjeux de sécurité, de diversité et de bien-être au travail. UPERGY souhaite faire en sorte que ses collaborateurs se sentent bien au travail, qu'ils arrivent à gérer leur vie professionnelle en harmonie avec leur vie personnelle et éviter les accidents physiques comme psychologiques.

Cet objectif est en lien avec les 5 objectifs du développement durable suivants :



Acquis :

- Indicateur bien-être dans l'entreprise avec l'entretien annuel,
- Le Groupe suit une Charte managériale depuis 2018, définissant les grands principes managériaux permettant d'encadrer les pratiques internes,
- Depuis 2019 le Groupe est signataire d'un accord en faveur des travailleurs handicapés : « Accord d'entreprise relatif au développement et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap »,
- Charte Ethique,
- Charte Diversité,
- Charte LGBT+,
- Protocole de lutte contre le harcèlement,
- Mise à jour de la procédure d'alerte pour les violations de la charte éthique et du code de conduite,
- Charte Télétravail,
- Formation Ergonomie, Gestes et Postures,
- Certification ISO 45001 pour la Santé et Sécurité au Travail sur le site de Corbas,
- Démarche Santé et Sécurité au Travail déployée sur l'ensemble du Groupe UPERGY.

Réalisé en 2023 :

- Création du groupe de facilitateurs RSE composé de 8 volontaires et présents sur différents sites d'UPERGY,
- Renforcer le déploiement des grilles salariales dans tous les services pour répondre à l'égalité de traitement entre les collaborateurs,
- Renouvellement de l'accord RQTH pour les travailleurs ayant un handicap.

En cours :

- Renforcement des formations et des bonnes pratiques de recrutement aux Ressources Humaines et aux Managers dans l'intégration des nouveaux collaborateurs,
- Animation du réseau de facilitateurs RSE à travers la mise en place d'ateliers mettant en lumière une thématique de la RSE choisie au préalable.

A venir :

- Mise en place d'un processus de validation des compétences et des aptitudes dans la promotion interne,
- Mise en place d'un projet d'aménagement flexible du travail des collaborateurs.

4.5.2 Innover pour des solutions durables

Cet objectif regroupe les enjeux de réduction des émissions de CO₂ liées aux transports et aux produits. L'innovation et le progrès technologique ont une importance capitale dans la recherche de solutions durables aux défis économiques et environnementaux. UPERGY est impliqué dans l'innovation énergétique. En effet, le Groupe souhaite minimiser son impact carbone en innovant dans l'assemblage des piles et batteries pour tendre vers une fabrication la plus écoresponsable possible.

Cet objectif est en lien avec 2 objectifs du développement durable.



Acquis :

- Co-développement d'un BMS (Battery Management System) actif,
- Implication dans le pôle de compétitivité CARA (European Cluster for Mobility Solutions),
- Implication dans la gouvernance de l'éco organisme SCRELEC pour la collecte et le recyclage des batteries,
- Service de reconditionnement de batteries dans le réseau de magasins 1001 Piles Batteries,
- Labellisation ISO 20 400 pour les achats responsables.

Réalisé en 2023 :

- Renouvellement de l'Audit ISO 20 400 pour les Achats Responsables,
- Déploiement du plan d'actions de la certification ISO 20 400,
- Mise en place du projet de remise à plat des emballages par la suppression du plastique,
- Implication dans le pôle de compétitivité TENERDIS (Pôle de Compétitivité de la Transition Énergétique).

En cours :

- Mise en place d'un emballage unique pour le produit et le transport,
- Modification de la Supply Chain par l'optimisation des volumes des conteneurs.

A venir :

- Mise en place de l'écoconception de la fabrication de l'assemblage de nos packs batteries.

4.5.3 Sensibiliser nos parties prenantes à la RSE

Cet objectif sociétal regroupe les enjeux de lutte contre la corruption, d'égalité des chances et de gouvernance. Que ce soient nos fournisseurs, nos clients, ou les communautés locales, UPERGY souhaite engager les parties prenantes dans sa démarche. Ce sont principalement des actions de communication externe ou par des questionnaires à nos fournisseurs qui permettront de communiquer et avoir des retours des parties prenantes.

Cet objectif est en lien avec 6 objectifs du développement durable.



Acquis :

- Mise en place de bacs de recyclage de piles et de batteries dans les magasins 1001 Piles Batteries (points de collecte) et chez nos clients professionnels,
- RSE News (Communication interne),
- Evaluation des fournisseurs par un questionnaire annuel, avec dernièrement une évolution sur les questions RSE,
- Participation au Challenge Mobilité de la région Auvergne Rhône Alpes,
- Questionnaires RSE aux parties prenantes (collaborateurs, clients BtoB, fournisseurs) pour la priorisation des enjeux.

Réalisé en 2023 :

- Définition des objectifs RSE pour chaque service et mise en place de leur animation,
- Mise en forme pédagogique de la stratégie RSE : communication interne et externe,
- Communication sur nos actions RSE sur l'ensemble des sites web des marques commerciales du Groupe.

En cours :

- Suivi de l'animation des objectifs RSE individuels au sein de chaque service,
- Communication et actions sur les journées mondiales dédiées aux sujets RSE.

A venir :

- Communication auprès de nos parties prenantes sur la démarche Achats Responsables,
- Intégration de l'empreinte carbone des produits et le critère d'impact carbone qui en découle pour renforcer notre transparence auprès de nos clients (professionnels) et de nos consommateurs (particuliers).

4.5.4 Réduire notre impact sur l'environnement

Cet objectif environnemental regroupe les enjeux de réduction des émissions de CO₂ liées au transport des produits et services et également la sensibilisation des parties prenantes. L'activité de la société engendrant beaucoup de transports internationaux et nationaux, les actions sont centrées sur les achats responsables et la logistique. En parallèle, notre équipe marketing travaille sur la réduction des emballages produits pour diminuer la production de déchets.

Cet objectif est en lien avec quatre objectifs du développement durable.



Acquis :

- Politique zéro papier dans les locaux d'UPERGY,
- Mise en place de bacs de recyclage de piles et batteries dans les magasins 1001 Piles et Batteries et chez nos clients professionnels,
- Collecte des déchets industriels sur tous les sites pour revalorisation et recyclage,
- Action et communication pour réduire la pollution numérique,
- Relamping LED de l'éclairage du centre logistique,
- Passage de la flotte de véhicules d'entreprise en véhicules hybrides (7 véhicules hybrides sur 9),
- Installation de bornes de recharge électriques sur nos principaux sites mises à disposition des collaborateurs.

Réalisé en 2023 :

- Bilan Carbone complet 2023, accompagné d'un consultant qui nous permet d'avoir les compétences et savoir-faire requis pour que l'équipe interne RSE ait les ressources nécessaires pour le faire elle-même,
- Mise en œuvre d'un plan d'optimisation dans la gestion des déchets sur nos sites et assurer le suivi des résultats.

En cours :

- Réduction de l'impact carbone au travers de la démarche Achats Responsables,
- Mise en place d'un plan dédié à la réduction carbone accompagné par un consultant spécialisé,
- Mise en place de premiers partenariats de compensation carbone,
- Mise en place d'actions pour promouvoir les mobilités durables en entreprise,
- Politique Gestion des déchets : mise en place d'un plan d'optimisation des processus,
- Intégrer le prix du carbone dans les calculs financiers /analyse financière du Groupe, Etude de la récupération des eaux de pluie de nos bâtiments.

A venir :

- Mise en place d'actions pour proposer aux clients des prestations de transports plus vertes,
- Démarche de labellisation ISO 26 000,
- Etudier la mise en place de panneaux solaires simultanément avec la végétalisation du toit sur nos sites,
- Etude de la consommation d'eau potable sur nos deux sites sensibles : Tunis (Tunisie) et Barcelone (Espagne).

4.6 Management RSE

4.6.1 Activité UPERGY en lien avec les ODD

4.6.1.1 Secteur médical

UPERGY a une partie de sa clientèle dans le secteur médical, le but est de vendre et de créer des batteries permettant une autonomie des appareils électriques. Cela permet de faciliter la mobilité des patients, la durabilité des appareils et leur efficacité.



9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays

4.6.1.2 La réparabilité des batteries

Par son réseau de magasins 1001 Piles Batteries et par ses experts, UPERGY peut diagnostiquer l'état des piles et batteries en vue de les remplacer dans ses magasins ou ses ateliers, permettant ainsi de prolonger la durée de vie des appareils électriques (Exemple : pour le téléphone portable et la trottinette électrique nous venons remplacer leur batterie).



13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

Avec la seconde vie, on a comme objectif de limiter l'utilisation de matières premières en partie responsables du réchauffement climatique.



12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

4.6.2 Alignement avec les 10 principes du pacte mondial des nations unies et de l'organisation internationale du travail (OIT)

Ces principes directeurs internes reposent sur le respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention des Nations Unies contre la subornation.

4.6.2.1 Droits de l'Homme

4.6.2.1.1 Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'Homme proclamés internationalement

UPERGY s'engage à respecter les exigences légales et réglementaires dans tous les pays où le groupe opère. Une des actions d'UPERGY issue de la stratégie RSE est la révision de la Charte Ethique pour couvrir de manière plus exhaustive les sujets liés à l'éthique. Cet engagement s'appuie sur l'ODD 16 (Paix, Justice & Institutions efficaces).

4.6.2.1.2 S'assurer que l'entreprise n'est pas complice d'atteintes aux droits humains

UPERGY met en œuvre une stratégie de prévention des risques et de promotion de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre de la certification ISO 45 001 portant sur le système de management intégré de la santé et de la sécurité. Cet engagement s'intègre dans l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être).

Afin de s'assurer que sa chaîne de valeur n'est pas impliquée dans des situations de violation des droits humains, UPERGY a mis en place une démarche de diligence raisonnable envers ses fournisseurs notamment avec la mise en place de la certification ISO 20 400 en lien avec les achats responsables. Cette action s'inscrit également dans le cadre de l'ODD 12 (Consommation et Production responsable).

4.6.2.2 Travail

4.6.2.2.1 Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective

UPERGY respecte les principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et s'engage à respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective, qui sont des obligations légales dans les pays où le groupe opère. Dans ce cadre, un Comité Social & Economique (CSE) est mis en place en France ainsi qu'une Commission Consultative d'Entreprise en Tunisie (CCE).

Un Comité RSE a été créé au sein du Conseil d'Administration d'UPERGY afin de considérer toutes les questions liées à la RSE.

4.6.2.2.2 Elimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire

L'interdiction du travail obligatoire et forcé est une exigence légale dans les pays où UPERGY est présent. Les situations de temps partiel existantes ont été choisies par les collaborateurs dans une logique d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail et ne sont en aucun cas des situations subies par les collaborateurs.

4.6.2.2.3 Abolition effective du travail des enfants

Le travail des enfants est interdit par la loi dans les pays où UPERGY est présent, le groupe est donc en conformité avec cette exigence éthique et réglementaire.

La mise en place et l'utilisation de la certification ISO 20400 liée aux Achats Responsables permet de mettre en place une diligence raisonnable et de s'assurer que les fournisseurs ne sont pas impliqués dans le travail d'enfants.

4.6.2.2.4 Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

UPERGY intègre le principe d'égalité professionnelle dans sa stratégie RSE. Veiller à la parité entre les sexes est un point d'attention historique, l'effectif global du groupe étant équilibré entre les hommes et les femmes. Depuis 2020, l'engagement est de maintenir cette parité. L'index d'égalité professionnelle d'UPERGY en 2023 est de 95/100.

UPERGY s'engage également dans une politique de diversité, d'égalité et d'inclusion de tous les profils. Le Groupe est signataire depuis 2019 d'un accord en faveur des travailleurs handicapés nommé « Accord d'entreprise relatif au développement et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap » et essaye à travers ses recrutements de favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap, des seniors ainsi que des jeunes. Cet accord a été renouvelé en 2023.

Ces engagements s'inscrivent dans les ODD 5 (Egalité entre les sexes) et ODD 10 (Inégalités réduites).

4.6.2.3 Environnement

4.6.2.3.1 Les entreprises doivent soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux

Dans une logique d'anticipation, la stratégie RSE d'UPERGY prend en compte les risques climatiques auxquels le Groupe est ou va être confronté. UPERGY réalise également chaque année son Bilan Carbone pour estimer l'impact du Groupe et ses principaux postes d'émissions. Ces deux axes permettent de mettre

en place des actions afin de s'adapter aux défis environnementaux tout en réduisant notre participation à ceux-ci. Cette démarche se rapproche de l'ODD 13 (Lutte contre le changement climatique).

Par exemple, un des engagements de la stratégie RSE d'UPERGY est de viser l'autosuffisance de ses bâtiments en termes d'énergie. Cet engagement illustre les deux axes précédemment identifiés, l'adaptation au risque de pénurie énergétique et la réduction de la consommation. Cet engagement est, quant à lui, lié à l'ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable).

4.6.2.3.2 Entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale

La stratégie environnementale d'UPERGY est centrée sur la mesure et sur la réduction de l'empreinte carbone et de l'impact sur la biodiversité en proportion du volume d'activité. La quasi-totalité des émissions carbone sont directement liées aux produits que nous achetons et commercialisons pris en compte dans le scope 3 intégré dans notre bilan carbone réalisé sur les exercices 2022 et 2023. Cette démarche s'appuie sur une logique en triptyque : Mesurer, Réduire, Compenser. Le Bilan Carbone réalisé chaque année permet à UPERGY de mesurer son empreinte carbone et de mettre en place des actions de réduction et enfin de compensation.

Dans le cadre de ses activités et via ses clients, UPERGY contribue à la production de déchets dangereux pour l'environnement, tels que les piles, les batteries et divers types de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Conscient de cet aspect environnemental, UPERGY propose à ses clients des solutions de collecte adaptées.

Par ailleurs, UPERGY a réalisé un état des lieux sur la gestion des déchets au sein des locaux et à décider de mettre en place un plan de préconisations et d'actions pour suivre et inciter les collaborateurs à adopter les bons comportements en termes de recyclage.

UPERGY a choisi d'adhérer à des Eco-organismes et à des organismes de collecte agréés afin d'assurer une gestion optimale des déchets produits par ses clients, tout en répondant aux exigences légales en matière de collecte et de recyclage.

Les éco-organismes pour nos piles et nos batteries sont les suivants :

- BEBAT depuis 2006 (Belgique)
- COREPILE depuis 2022 (La Réunion)
- VALPAK depuis 2016 (Angleterre)
- ÖCORECELL depuis 2011 (Allemagne)
- SCRELEC depuis 2012 (France)
- GTRAAE et REINICIA depuis 2023 (Espagne)

Pour ce qui est des organismes de collecte, la Société fait appel à :

- France : PAPREC, CHIMIREC, CAMPINE (ex-RECYLEX), TCHAOMEGOTS
- Angleterre : BIFFA
- Espagne : MAGNA METALS, ECOVALL
- Tunisie : CHOKRI NOURI

En Allemagne, en Italie et en Belgique, nous nous reposons sur les filières de collecte et de recyclage déjà en place dans ces différents pays.

Afin d'assurer des conditions de stockage sécurisées et fonctionnelles pour chaque typologie de déchets, les filières de tri ont été réorganisées sur nos différents sites.

Année 2023

Déchets piles et batteries collectés (Batteries Plomb, Batteries en mélange) (RECYLEX et SCRELEC)
91 706 kg

De plus, les consignes de sécurité en termes de manipulation et d'entreposage des déchets ont été renforcées et le personnel sensibilisé.

Depuis 2017 et toujours en 2023, UPERGY a pris une participation dans l'organisme SCRELEC, est siège au Conseil d'Administration de SCRELEC.

D'autres actions ont été mises en place pour réduire l'empreinte sur l'environnement :

- En 2023, UPERGY a dématérialisé l'ensemble du processus achat des clients à travers une démarche de « E-Procurement ». Ce système de « Punch-out » permet non seulement de dématérialiser les factures, mais également les commandes ce qui réduit l'envoi de mails,
- Un suivi des transporteurs en termes de bilan carbone a aussi été initié, ceci afin de connaître la quantité moyenne de CO2 émise par colis et par palette en fonction des destinations et du type de flux.

4.6.2.3.3 Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Un axe de la stratégie RSE d'UPERGY est de travailler à la conception de batteries utilisant des produits innovants tout en intégrant des critères de conception basés sur des indicateurs RSE. L'objectif est ici d'appréhender l'impact de chaque technologie sur l'environnement et de l'améliorer au fil du temps. Cette démarche s'inscrit dans l'ODD 9 (Industrie, Innovation et Infrastructure).

UPERGY s'est également donné un objectif en termes de diffusion de l'information concernant les technologies utilisées dans ses produits auprès des consommateurs et de ses autres parties prenantes. L'évaluation de l'empreinte carbone des produits permettra ainsi de développer une offre basée sur la performance énergétique et environnementale. Un travail est également mené pour réduire les emballages et les suremballages utilisés pour le transport des produits, notamment le plastique. Ainsi les critères environnementaux liés aux produits constitueront une information disponible pour le consommateur qui pourra les considérer dans ses choix de consommation.

A travers la démarche d'achats responsables initiée en 2022 avec la certification ISO 20400, UPERGY a également la volonté de faire participer sa chaîne d'approvisionnement à cette démarche de transparence et d'amélioration continue. Ces actions entreprises par UPERGY s'inscrivent dans le cadre de l'ODD 12 (Consommation et Production responsables).

4.6.2.4 Lutte contre la corruption

UPERGY veille à s'opposer à la corruption sous toutes ses formes. Depuis 2017, la Société respecte le code de conduite défini par la loi SAPIN II. Le Groupe possède un Code de Conduite Anti-Corruption partagé à chaque collaborateur à son arrivée. Ce guide définit la corruption et ses déclinaisons, les principes et règles à suivre pour chaque situation, la méthode à suivre pour reporter un cas et les sanctions encourues.

UPERGY est également conforme à la législation Anglaise qui applique le « UK Bribery Act ».

La lutte contre la corruption et l'adoption de pratiques éthiques sont des engagements pris par UPERGY qui figurent dans sa stratégie RSE 2023-2025. Cet engagement répond également à l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces).

4.6.3 Mécénat et dons

UPERGY est mécène de l'association Coup de Pouce depuis de nombreuses années. Depuis 20 ans, l'association Coup de Pouce agit en partenariat avec les villes et l'Education Nationale pour permettre à chaque enfant, quel que soit son environnement social ou son contexte familial, d'accéder à un parcours de réussite scolaire et de devenir un citoyen responsable.

Le Groupe participe également au respect du patrimoine culturel en soutenant la Fondation Fourvière et participe à la réduction de la faim dans le monde et à une éducation de qualité à travers le soutien à l'association Terre Citoyenne et Solidaire qui intervient au Togo dans la construction de puits d'eau potable et d'écoles.

4.6.4 Dispositif d'alerte

Un dispositif d'alerte est disponible sur le site <https://www.upergy.com/ethique-et-anticorruption/> pour alerter l'entreprise de toute violation de la charte éthique ou du code de conduite. Il est également possible de contacter le comité éthique ou comité anticorruption (composé des responsables RSE, QHSE, RH et du Président-Directeur Général) aux adresses mails suivantes :

- lanceurdalerte@upergy.com
- anticorruption@upergy.com

En 2023, aucune alerte n'a été reçue. Une communication sur le dispositif de lanceur d'alerte a été faite pendant l'année. La communication sur ce dispositif est également incluse dans la formation anti-corrupcion qui aura lieu en 2024.

4.6.5 Risques de pollution

Les activités directes de la société ne représentent pas de risques environnementaux forts, ni de pollutions majeures (rejets dans l'eau, l'air, le sol, nuisances sonores, utilisation des sols, etc.). Seuls les produits qui sont distribués peuvent avoir un impact environnemental lors de leur fin de vie, pour cette raison UPERGY S.A. a mis en place une politique de gestion des déchets formalisée par des points de collecte et des partenariats avec les éco-organismes.

4.6.6 Utilisation durable des ressources

UPERGY exerce une activité d'assemblage industriel. Son utilisation de ressources se limite donc aux produits utilisés pour l'activité d'assemblage, aux emballages utilisés pour le transport et aux consommables de bureau et aux ressources utilisées de manière mutualisée pour faire fonctionner les bâtiments qu'occupent ses bureaux.

L'activité d'UPERGY ne nécessite pas l'achat de matières premières mais le groupe tient à mener des actions sur les ressources achetées :

- Calage et conditionnement

Nos équipes recherchent continuellement des solutions afin de réduire l'impact environnemental des dispositifs d'emballage et de calage, tout en assurant une protection optimale des produits lors de leur transport.

Dans ce cadre, des techniques d'emballage respectueuses de l'environnement ont été expérimentées depuis 2013 et notamment le système de calage en papier froissé 100% recyclé et labellisé « Blauer Engel ».

Cette méthode d'emballage écoresponsable assure un maintien et une protection satisfaisante des produits, et le papier est facilement recyclable par le client.

Les cartons non-réutilisables sont déchiquetés grâce à une machine pour servir ensuite de calage pour l'expédition.

- Papier

Depuis 2013, la consommation de ramettes papier est suivie à l'aide d'indicateurs pour les quatre sites entrant dans le périmètre de la certification environnementale.

Depuis plusieurs années nos catalogues produits sont édités exclusivement sous format dématérialisé et non plus sous format papier.

La configuration des imprimantes afin d'imprimer systématiquement en recto verso ou l'utilisation des papiers en brouillon.

Le personnel est également sensibilisé sur le sujet et par la politique « 0 papier » vers laquelle le groupe souhaite tendre.

- Consommation d'énergie

La consommation directe d'énergie d'UPERGY et celle de ses bâtiments est pilotée sur la base du plan de Sobriété Energétique de l'ADEME pour le chauffage, la climatisation, la ventilation, l'éclairage et les équipements de bureautique

4.6.7 Bilan Carbone

4.6.7.1 Bilan Carbone 2023 (périmètre Groupe)

Catégories	Emissions, t CO2e
Achat de produits	11 164
Fret	435
Déplacements	292
Energie	71
Achats de services	331
Immobilisation	105
Autres	826
Total	13 224

Le Bilan Carbone 2023 a été réalisé par un consultant externe. Comme pour l'année 2022, le Scope 3 a été pris en compte dans sa globalité avec un zoom sur l'achat de produits destinés à la vente et les frais généraux.

Le bilan carbone 2023 d'UPERGY s'élève à 13 224 tco2e. Le scope 3 représente 99,5% du bilan carbone d'UPERGY et le premier poste d'émissions est les Achats de produits (85%).

4.6.7.2 Evolution du Bilan carbone

Catégories	2023	2022	2021
	Emissions, t CO2e	Emissions, t CO2e	Emissions, t CO2e
Achat de produits	11 164	13 104	490
Fret	435	1 574	869
Déplacements	292	313	181
Energie	71	201	231
Achats de services	331	200	/
Immobilisation	105	184	499
Autres	826	256	250
Total	13 224	15 832	2 520

Scope	2023	2022	2021
	t CO2e	t CO2e	t CO2e
Scope 1	165	150	0
Scope 2	77	185	231
Scope 3	12 982	15 497	2 289
Total	13 224	15 832	2 520

Le bilan carbone 2023 a été réalisé par un consultant externe et calculé à partir de données de la base de données publique officielle et réglementaire de l'ADEME qui est la base empreinte. Cette méthode permet ainsi de nous rapprocher d'autant plus de la réalité, à travers l'utilisation de facteurs d'émissions carbone physiques et non monétaires.

Les différences notables entre le bilan carbone 2023 et les années précédentes s'expliquent pour les raisons suivantes :

- Le Bilan Carbone 2023 est basé sur un suivi et un accompagnement en continu qui nous permettra pour les prochaines années de faire notre propre bilan carbone sur les trois scopes, grâce à une méthode partagée par un consultant spécialisé,
- Un plan d'actions dédié à la réduction de l'empreinte carbone avec des actions planifiées et mesurables permettant d'atteindre des objectifs quantifiés.

4.6.8 Protection de la biodiversité

Une étude interne a été menée en 2022 afin de comprendre comment UPERGY pouvait prendre en compte la notion de protection de la biodiversité dans ses activités. Dans le but d'avoir un réel impact sur la biodiversité, il est nécessaire d'intégrer les actions en sa faveur dans la stratégie globale de l'entreprise. Afin de gagner en maturité sur le sujet, il a été recommandé dans un premier temps d'axer les efforts sur la décarbonation des activités d'UPERGY. En réalisant notre bilan carbone et en mettant en place notre plan d'actions pour éviter, réduire et compenser nos émissions de gaz à effet de serre, nous voulons réduire la pression exercée sur la biodiversité.

4.6.9 Périmètre de reporting

Ce reporting extra-financier est réalisé à partir d'indicateurs internationaux et français. Les indicateurs français sont : le taux de travailleurs en situation de handicap, le taux de formation et les indicateurs environnementaux. Les autres indicateurs sont calculés à l'échelle du groupe.

Par ses activités, UPERGY n'est pas concerné par les enjeux liés à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire, et ceux liés au respect et au bien-être des animaux. Ces éléments ne sont pas traités dans ce document.

4.6.10 Indicateurs de performance et de suivi

4.6.10.1 Indicateurs sociaux

Indicateurs	2023	2022	2021	Commentaires	Objectifs	ODD
SECURITE						
Nombre d'accidents du travail	8	4	9		Zéro AT	8.8 Droits et Sécurité au travail
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	1	1	3		zéro AT avec arrêt	
Taux de gravité des accidents	N.C.	N.C	0,19%		0	
Taux de fréquence d'accidents	N.C.	N.C	9,7%			
Taux d'absentéisme (maladie et AT) (FR)	2,04%	4%	4,7%		<5%	
DIVERSITE						
Nombre total de collaborateurs/trices au 31 décembre de l'année	286	297	288			
Part des hommes sur effectif total	45,10%	49,50%	37,70%		Maintenir une égalité proche de 50/50	5.1 Fin à toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes
Part des femmes sur effectif total	54,90%	50,50%	62,30%			
Part des femmes cadres	45,71%	41,50%	42,90%			
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	35/40	33/40	37/40	L'écart de rémunération est favorable aux femmes.		
Ecart augmentation individuelle entre les femmes et les hommes	35/35	35/35	35/35			
Part de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations	10/10	5 sur 10	5/10			
Index d'égalité H/F	95/100	88/100	91/100		>90	
Taux de discrimination en entreprise	0	0	0		0	10.2 Favoriser l'intégration 10.3 Egalité des chances
Part des travailleurs en situation de handicap	5%	3%	2,40%		6%	10.2 Favoriser l'intégration 10.3 Egalité des chances
Taux de salariés de <21 ans	3%	3%	N.C		10	
Moyenne d'âge	39 ans	39 ans	39 ans			
Taux de salariés de >50 ans	24%	21%	N.C.		10	
Pourcentage de salariés en alternance ou en apprentissage	12,41%	9,70%	3,80%			
Pourcentage de salariés permanents	94%	91%	88%		>90%	

BIEN-ETRE AU TRAVAIL						
Taux de formation (FR)	6.1%	37%	56%		>20%	4.4 Compétences et accès à l'emploi
Taux d'épanouissement des salariés	72%	81%	76%		>75%	
Taux télétravail	17%	12%	9%		>10%	
Rotation des effectifs (CDI uniquement)	23,51%	25%	25%	$Tx = \frac{\text{départs}}{\text{effectif au 1er janvier} + \text{arrivées}}$	<15%	
Ratio entre le niveau de rémunération des dirigeants et la rémunération moyenne des salariés	6,03%	5,30%	5,8%			
Ratio entre le salaire le plus haut et le plus bas (FR)	11,4	11,7	10,6			
Salaire moyen (FR)	41431 €	35 047€	32 767 €			
Salaire le plus bas (FR)	21 231 €	19 790 €	18 027 €			
Ancienneté moyenne	7 ans	6 ans	6 ans			
Pourcentage de salariés ayant eu un entretien annuel de développement	36%	64%	64%			
Salariés en temps partiel	4,13%	5,40%	6%	Temps partiel sur base volontaire pour favoriser l'équilibre vie personnelle / professionnelle		

4.6.10.2 Indicateurs sociétaux

Indicateurs	2023	2022	2021	Commentaires	Objectifs	ODD
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION						
Nombre d'heure de formations sur la corruption	0	25	0		25	16.5 Corruption
EGALITE DES CHANCES						
Montant alloué au mécénat d'associations	7,25K€	7,25K€	20,5K€			
GOVERNANCE						
Taux de femmes au Conseil d'Administration	50%	57,10%	57,10%		50/50	5.1 Mettre fin à toute forme de discrimination envers les femmes 5.5 Egalité aux fonctions directions
Taux de femmes cadres	45,71%	41,50%	42,90%		50/50	

4.6.10.3 Indicateurs environnementaux

Indicateurs	2023	2022	2021	Commentaires	Objectifs	ODD
ACHATS RESPONSABLES						
Nombre de fournisseurs de rang 1 européens	209	190	178		Augmenter le nombre de fournisseurs européens.	12.7 Promouvoir des pratiques durables
Taux du chiffre d'affaires achat en Europe	56%	51%	50%			
Emission de GES liées au transport de marchandise (tCO2e)	882	1600	869	Données fournies par les transporteurs plus exactes que l'approximation faite en 2020/2019	Diminuer les GES de 4,5% par an.	
Emballages d'expédition (tonnes)	N/A	N/A	8,1	Données 2021 pour le groupe, 2020 pour la France.	Diminuer la production d'emballages de 5% par an.	12.5 Réduire la production de déchets
Taux de fournisseurs DM certifiés ISO 20400	0%	0%	5%	DM = Dispositifs Médicaux	Augmenter de 5% par an	12.7 Promouvoir les pratiques durables
Taux de fournisseurs non DM certifiés ISO 20400	0%	0%	0%	TOP 20 fournisseurs	Augmenter de 5% par an	
Taux de fournisseurs DM ayant une démarche RSE	31%	31%	48%	DM = Dispositifs Médicaux	Augmenter de 10% par an	
Taux de fournisseurs non DM ayant une démarche RSE	48%	16%	45%	TOP 20 fournisseurs	Augmenter de 10% par an	
PRODUITS ET SERVICES						
Poids de piles et accumulateurs collectés (kg)	91 706	85 921	84288	Collecte par <u>Screlec</u> , <u>EcoBat</u> et <u>Recvlex</u>	Augmenter la collecte de déchets de 5% par an.	12.5 Réduire la production de déchets
Poids feuilles de papier A4 consommées (kg)	1 471	22 659	20 820	Ensemble du parc imprimantes gérées par <u>Koesio</u>	Réduire la consommation de papier de 10% par an.	

AUTRES						
Emissions scope 1 (tCO2e)	56	150	0			
Emissions scope 2 (tCO2e)	12	185	231			
Emissions scope 3 (tCO2e)	13 132	15 497	2289	En 2023, comme pour 2022, les 3 scopes ont été pris en compte dans leur globalité		
Emissions totales (tCO2e)	13 224	15 832	2520			
Intensité des émissions (tCO2e/M€ de CA)	297	361	56			
Consommation électrique totale (MWh)	232	585	667			
Consommation électrique / CA (MWh/M€ de CA)	5,21	13,3	14,8			
Consommation de gaz totale (chauffage) (MWh)	170	N.C	404			
Consommation de gaz (chauffage) / CA (MWh/M€ de CA)	3,82	N.C	9			
Consommation d'eau (m3)	209	N.C	1568			
Consommation d'eau / CA (m3/M€ de CA)	4,7	N.C	34,8			
Déchets par type et par CA						
DEEE (kg)	756	1572	1496			
DEEE / CA (kg/M€ de CA)	17	35,8	33			
Carton/papier/plastique souillé (kg)	62	285	351			
Carton/papier/plastique souillé / CA (kg/M€ de CA)	2	6,5	8			
Palettes (kg)	14674	15176	14100			
Palettes / CA (kg/M€ de CA)	330	346	313			
Carton/papier (kg)	21950,3	21800	6854			
Carton/papier / CA (kg/M€ de CA)	493	495	152			
Plastique (kg)	760	560	150			
Plastique / CA (kg/M€ de CA)	17	13	3			
Total (kg)	37 446	39 393	44 557			
Total / CA (kg/M€ de CA)	842	897	990			
						12.5 Réduire la production de déchets

5. Etats financiers consolidés au 31/12/2023

5.1 Bilan consolidé

Réf. Note	Actif en EUR	31/12/2023	31/12/2022
6.9 - 7.1	Immobilisations incorporelles	5 418 774	5 184 945
6.10 - 7.2	Immobilisations corporelles	1 222 000	1 423 062
6.7 - 6.11 - 7.3	Immobilisations financières	444 541	337 069
7.4	Participations par mise en équivalence		
	Actif immobilisé	7 085 315	6 945 076
6.12 - 7.6	Stocks et en-cours	11 426 032	12 490 860
	Avances et acomptes versés	413 957	373 535
6.13 - 7.5 - 7.6	Créances clients et comptes rattachés	8 320 393	7 894 655
7.13 - 7.15 - 7.5	Autres créances et comptes de régularisation	2 540 950	1 477 351
6.14	Disponibilités	2 832 096	1 555 929
	Actif circulant	25 533 428	23 792 330
	Total Actif	32 618 743	30 737 406
Réf. Note	Passif	31/12/2023	31/12/2022
	Capital social ou individuel	2 886 040	2 886 040
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 921 475	7 921 475
6.8	Ecart de conversion	-521 200	-656 730
	Réserves	3 647 499	2 212 502
	Acomptes sur dividendes		
	Résultat Groupe	597 807	1 436 250
7.7	Capitaux propres - Part du groupe	14 531 621	13 799 537
	Intérêts minoritaires		
6.16 - 7.6	Provisions pour risques et charges	645 397	474 865
7.9	Emprunts et dettes financières	7 433 943	8 224 459
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 019 535	4 955 654
7.10	Dettes fiscales et sociales	1 880 766	2 167 064
7.10	Autres dettes et comptes de régularisation	1 107 481	1 115 827
	Dettes	17 441 725	16 463 004
	Total Passif	32 618 743	30 737 406

5.2 Compte de résultat consolidé

Réf. Note	En EUR	31/12/2023	31/12/2022
8.1	Chiffre d'affaires	44 535 569	43 908 603
	Autres produits d'exploitation	986 667	450 306
	Achats et variations de stocks	-25 667 139	-24 251 456
	Autres achats et charges externes	-7 376 718	-7 855 738
	Impôts et taxes	-451 123	-702 916
8.2	Charges de personnel	-9 630 372	-9 435 475
8.3	Dotations aux amortissements des immobilisations	-472 505	-462 199
8.3	Dotations aux provisions	-440 149	-428 562
	Autres charges d'exploitation	-175 479	-36 391
	Charges d'exploitation	-44 213 485	-43 172 737
8.4	Résultat d'exploitation	1 308 751	1 186 172
6.9	Absence de dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions		
	Produits financiers	167 152	757 259
	Charges financières	-676 738	-529 224
8.5	Résultat financier	-509 586	228 035
	Résultat courant avant impôt	799 165	1 414 207
	Produits exceptionnels	63 869	946 709
	Charges exceptionnelles	-152 661	-506 409
8.6	Résultat exceptionnel	-88 792	440 300
	Participation des salariés	0	0
8.7	Impôt sur le résultat	-112 566	-418 256
	Résultat des sociétés intégrées	597 807	1 436 251
	Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
	Résultat d'ensemble consolidé	597 807	1 436 251
	Résultat groupe	597 807	1 436 251

5.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Résultat consolidé	597 807	1 436 251
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	645 391	517 570
Plus ou moins-values de cession	-1 417	-166 510
Impôts différés	20 189	-11 462
Autres		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 261 970	1 775 849
Variation du BFR	1 331 842	-2 656 324
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 593 812	-880 475
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp. et incorp.	-488 365	-848 467
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corp. et incorp.	56 583	596 143
Variation des immobilisations financières	-107 880	-91 324
Variation des actions propres	-9	-10 046
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	0	-463 060
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-539 671	-816 754
Variation retenues de garantie liées au factor		
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		
Augmentation de capital		
Remboursements d'emprunts, variation de dettes financières et d'intérêts	-1 720 433	-1 293 504
Dividendes versés		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 720 433	-1 293 504
Incidence des variations de taux de change	12 072	-59 890
Variations de trésorerie	345 780	-3 050 623
Trésorerie d'ouverture	-1 126 340	1 924 283
Trésorerie de clôture	-780 560	-1 126 340

5.4 Tableau des soldes intermédiaires de gestion

En EUR	31/12/2023	En % du CA	31/12/2022	En % du CA
CHIFFRE D'AFFAIRES	44 535 569	100%	43 908 603	100%
Consommations	-25 667 139	57,6%	-24 251 456	55,2%
MARGE BRUTE	18 868 430	42,4%	19 657 147	44,8%
+ Autres produits d'exploitation	394 529	0,9%	231 592	0,5%
- Autres achats et charges externes	-7 552 197	17,0%	-7 892 129	18,0%
VALEUR AJOUTEE	11 710 762	26,3%	11 996 610	27,3%
- Impôts et taxes	-451 123	1,0%	-702 916	1,6%
- Salaires, traitements, charges	-9 630 372	21,6%	-9 435 475	21,5%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA)	1 629 267	3,7%	1 858 219	4,2%
- Dotations aux amortissements et provisions	-912 654	2,0%	-890 761	2,0%
+ Reprises sur amortissements et provisions	592 138	1,3%	218 714	0,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	1 308 751	2,9%	1 186 172	2,7%
+/- Résultat financier	-509 586	1,1%	228 035	0,5%
RESULTAT COURANT	799 165	1,8%	1 414 207	3,2%
+/- Résultat exceptionnel	-88 792	0,2%	440 300	1,0%
- Participation des salariés	0	0,0%	0	0,0%
- Impôts sur les sociétés	-92 377	0,2%	-429 718	1,0%
+/- Impôts différés	-20 189	0,0%	11 462	0,0%
RESULTAT NET	597 807	1,3%	1 436 251	3,3%
+/- Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0,0%	0	0,0%
+/- Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	0	0,0%	0	0,0%
RESULTAT CONSOLIDE	597 807	1,3%	1 436 251	3,3%

6. Principes comptables et notes annexes

6.1 Principes Comptables et méthodes d'évaluation

Les principes d'élaboration des comptes consolidés sont conformes à l'arrêté du 29 décembre 2020 homologuant le règlement ANC 2020-01, relatif aux comptes consolidés.

UPERGY étant cotée sur le marché régulé Euronext Growth, le Groupe n'a pas d'obligation d'établir des comptes consolidés sous le référentiel IFRS ; le référentiel français a été retenu par UPERGY.

6.2 Permanence des méthodes

Conformément à l'application de l'ANC 2020-01, les écarts de conversion actifs et passifs ne sont plus portés au résultat. En revanche, les pertes de change latentes sont provisionnées en charge. Les impacts de l'application de cette nouvelle réglementation ne sont pas significatifs.

6.3 Faits marquants

La Groupe doit faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine se traduisant par un contexte inflationniste portant sur les coûts de transport, les matières premières, l'énergie, les taux de change et les taux d'intérêt.

La Société a procédé à la rationalisation de son réseau de franchisés.

Le magasin 1001 PILES BATTERIES situé dans le 9^{ème} arrondissement de Paris a emménagé, en novembre 2023, dans des locaux, à quelques rues adjacentes, plus adaptés à son activité commerciale.

La succursale en Belgique a été fermée en avril 2023.

La société SI UPERGY a été dissoute en février 2022 et fait l'objet d'un contrôle fiscal.

Les travaux de Manouba 2 sont toujours en cours et le déménagement de la société UPERGY SARL aura lieu courant été 2024.

Des investissements informatiques importants ont été engagés pour la mise en place de nouveaux serveurs, La grève des scénaristes aux Etats-Unis a eu un fort impact sur l'activité de la filiale HAWK-WOODS.

6.4 Evènements postérieurs à la clôture

La Société a décidé de procéder au déménagement, de sa filiale UPERGY SARL, située en Tunisie, dans des nouveaux locaux plus fonctionnels et surtout plus grands, permettant de poursuivre le développement de cette société. Ce déménagement devait intervenir en 2023 mais, du fait de retard dans les travaux, celui-ci n'aura lieu qu'à l'été 2024.

Par le biais de son programme de rachat d'actions, la Société UPERGY SA a procédé, le 9 février 2024, au rachat d'un bloc de 174 080 titres UPERGY détenus au porteur par la société NEXTSTAGE.

La Société a également ouvert un contrat de liquidité auprès de la société TRADITION SECURITIES AND FUTURES, lequel a pris effet au 1er mars 2024. Les moyens mis à disposition sont : 20 000€ en espèces et 15 000 titres.

Suite à un piratage des serveurs de notre prestataire, le logiciel de caisse FASTMAG a été indisponible durant 2 mois.

6.5 Dividendes

Comme en 2022, la société n'a pas versé de dividende sur l'exercice 2023.

La société prévoit de verser, sur 2024, un dividende au titre de l'exercice 2023.

6.6 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Société	Nationalité	RCS	% d'intérêts	Méthode d'intégration
UPERGY SA 314 Allée des Noisetiers 69760 LIMONEST	Française	LYON 409 101 706	100%	Globale
UPERGY LIMITED Unit 5, Focus Park B90 4QU SOLIHULL	Anglaise	2045875 England and Wales	100%	Globale
UPERGY IBERIA SL Pol. Ind. Cami Ral Carrer Miquel Servet, 9 08850 GAVA	Espagnole	B 65279432	100%	Globale
VDI ITALIA SRL Bicocca, Via Libero Temolo 4 MILANO, 20126	Italienne	CF 08252380962	100%	Globale
UPERGY GmbH Worringer Straße 30 50676 KOLN	Allemande	HRB 70266	100%	Globale
UPERGY LIMITED Unit 4405, 44 th Floor, COSCO Tower 183, Queen's Road Central HONG KONG	Hongkongaise	1029137	100%	Globale
UPERGY SARL 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 24159072010	100%	Globale
SI UPERGY SARL 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 26212702015	100%	Globale
HAWK-WOODS LIMITED Briscall House, Wotton Road, Kingsnorth Industrial Estate ASHFORD TN23 6LN	Anglaise	2640939 England and Wales	100%	Globale
ENERSTONE SAS 29 chemin du Vieux chêne 38240 MEYLAN	Française	GRENOBLE 789 316 163	20,31%	Mise en équivalence

Toutes les filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale.

La société ENERSTONE, société dans laquelle UPERGY a pris une participation de 20,31% au cours de l'exercice 2016 dont les chiffres sont consolidés par mise en équivalence. La société ENERSTONE a été placée, par le Tribunal de Commerce de Grenoble, en procédure de sauvegarde de justice le 20 décembre 2023

Les sociétés suivantes sont exclues du périmètre de consolidation de Groupe :

- la société ALLBATTERIES UK (anciennement POWERPACKS UK) : de nationalité anglaise, Filiale à 100% de UPERGY Ltd, non consolidée (plus d'activité depuis 2004) ;

- la société SCRELEC : dans laquelle la Société a pris une participation de 2% au cours de l'exercice 2017, non consolidée (participation non significative).

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les soldes réciproques dans les comptes de bilan ainsi que les montants résultant d'opérations entre les sociétés du groupe et affectant le compte de résultat ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2023, sur une durée de 12 mois.

A l'exception d'ENERSTONE, toutes les filiales de la société UPERGY étant détenues à 100%, les états financiers consolidés ne font apparaître aucun autre intérêt minoritaire à la clôture des comptes annuels au 31/12/2023.

6.7 Actions propres

Depuis le 7 juin 2010, les titres UPERGY ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth.

UPERGY a mis fin, le 9 décembre 2022, au contrat de liquidité conclu le 1^{er} juin 2010 auprès de la société de Bourse Gilbert Dupont.

A la date du 31/12/2023, le nombre d'actions propres détenues au travers du contrat de rachat d'actions s'élève à 57 564 actions pour un prix de revient total de 315 928 €.

Au total, les actions auto-détenues dans le cadre de ces deux contrats s'élèvent à 79 076 et représentent 1.67 % du capital pour un prix de revient de 402 055 €.

Le tableau ci-dessous en fait la synthèse :

		31/12/2022	Mouvements 2023			31/12/2023
			Achats	Ventes	Annulation	
Contrat de liquidité	Nombre de titres	21 512				21 512
	Montant	86 127				86 127
Contrat de rachat	Nombre de titres	57 560	4			57 564
	Montant	315 919	9			315 928
Total	Nombre de titres	79 072	4			79 076
	Montant	402 046	9			402 055

6.8 Ecarts de conversion

Les comptes des filiales anglaises, tunisiennes et chinoises ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- (1) les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- (2) les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;

(3) les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2023	Taux moyen 2022	Taux de clôture au 31/12/2023	Taux de clôture au 31/12/2022
GBP	0,8688	0,8548	0,8691	0,8869
TND	3,3524	3,2520	3,3810	3,3644
HKD	8,4802	8,2223	8,6314	8,3163
CNY	7,6839	7,0744	7,8509	7,3582

L'écart de conversion qui apparaît au passif du bilan est la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

6.9 Immobilisations incorporelles

6.9.1 Ecarts d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une filiale, l'écart de première consolidation (différence entre le coût d'acquisition et la quote-part correspondante des capitaux propres retraités de la société) est affecté aux différents postes appropriés du bilan. Le solde non affecté constitue l'écart d'acquisition.

La société 1000 et une Piles acquise en 1999 a fait l'objet de fusion absorption par UPERGY en 2000. Le traité de fusion portant sur cette opération a fait ressortir la valorisation de fonds de commerce; les retraitements de consolidation ont affecté ce montant aux écarts d'acquisition.

Les différentes acquisitions ont fait ressortir les écarts suivants:

- ALL BATTERIES 1 808 264 €
- VDI CHINA 2 831 €
- MICROBATT 173 370 €
- HAWK-WOODS 2 732 157 €

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Ecarts d'acquisition	4 301 044	54 834	0	4 355 878

Un écart d'acquisition est identifié dès lors que le coût d'acquisition des titres est supérieur à l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les fonds de commerce sont assimilés à l'écart d'acquisition et suivent le même traitement.

En application du règlement 2015-08, applicable pour la première fois sur l'exercice 2016, la Direction a estimé que les écarts d'acquisition existants avaient une durée de vie non limitée et que par conséquent il n'y avait pas lieu de poursuivre le plan d'amortissement sur 10 ans découlant de l'application des règles comptables antérieures.

Un test de dépréciation est réalisé annuellement.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est déterminée notamment en fonction de la rentabilité et des perspectives des sociétés concernées en utilisant la méthode des Discounted Cash-Flow.

6.9.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie

Logiciels:	Linéaire	5 ans
------------	----------	-------

Les logiciels métiers développés spécifiquement pour l'activité du Groupe sont amortis sur 8 ans.

6.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue.

Constructions	Linéaire	15 ans
Matériels et installations techniques:	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements:	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique:	Linéaire	3 ans
Matériel de transport :	Linéaire	3 ans
Mobilier:	Linéaire	4 à 10 ans

6.11 Immobilisations financières

Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

6.12 Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode 'premier entré, premier sorti'. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

6.13 Clients et autres Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

6.14 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Le solde du poste disponibilités correspond aux soldes créditeurs en banque.

6.15 Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux, afin de les harmoniser avec les principes de consolidation ainsi que certains reports d'imposition dans le temps, génèrent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

La méthode appliquée est celle du report variable qui tient compte pour le calcul des conditions d'imposition connues à la clôture de l'exercice. Le taux d'impôt différé utilisé au 31/12/2023 pour les engagements de retraite et pour l'activation du déficit fiscal reportable d'UPERGY SA est de 25%.

6.16 Engagement en matière de retraite

Aucun engagement de retraite n'a été contracté en dehors de ceux résultant des obligations légales prévues notamment par les conventions collectives applicables aux sociétés françaises.

Les droits des salariés ont été évalués à partir des salaires, âge et ancienneté et en prenant en considération les coefficients de rotation du personnel au sein du Groupe UPERGY.

Depuis l'exercice 2014, la provision en matière d'engagement de retraite est calculée à partir des paramètres taux de rotation du personnel et taux d'augmentation salariale réels du Groupe UPERGY, alors qu'elle était précédemment calculée à partir de paramètres standard français.

Depuis 2015, la provision en matière d'engagement de retraite a été affinée afin de prendre en compte les droits acquis en fonction du nombre d'année de présence pour chaque salarié alors que précédemment le maximum légal était appliqué dans tous les cas.

Depuis 2017, un taux de rotation du personnel nul a été retenu pour la tranche 64 à 67 ans et la table de mortalité INSEE a été mise à jour (version INSEE 12-14 au lieu de INSEE 09-11).

Depuis 2018, le calcul du taux de rotation du personnel a été revu afin de tenir compte dans les départs uniquement des démissions et non plus des autres types de sorties (ruptures conventionnelles, licenciements, ...).

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- taux d'actualisation: 3%
- âge conventionnel de départ: 67 ans, droits acquis:
 - cadres :
 - 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence
 - 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence
 - 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence sans pouvoir dépasser 6 mois.
 - non cadres : - 1/10 de mois par année de présence sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois, pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence.
- taux d'augmentation des salaires cadres et non cadres : 1,5%

Taux de rotation du personnel (Moyenne sur 4 ans)	Cadres	Non Cadres
18 à 30 ans	0,00%	34,32%
31 à 40 ans	18,28%	23,67%
41 à 50 ans	16,77%	23,20%
51 à 63 ans	9,05%	9,21%
64 à 67 ans	0,00%	0,00%

Aucune obligation légale n'existant dans les pays où sont implantées les filiales étrangères, aucun engagement de retraite n'a été évalué pour le personnel des sociétés domiciliées dans ces pays.

7. Principaux postes du bilan

7.1 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	7 376 673				54 834	7 431 507
Concessions, brevets et droits similaires	341 377				-209	341 168
Fonds commercial	806 001				6 351	812 352
Autres immobilisations incorporelles	1 775 914	320 600			1 849	2 098 363
Immobilisations Incorporelles brutes	10 299 965	320 600	0	0	62 825	10 683 390

Amortissements et provisions, en EUR	Clôture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	3 075 629					3 075 629
Concessions, brevets et droits similaires	248 533	1 851			-209	250 175
Fonds commercial	299 668					299 668
Autres immobilisations incorporelles	1 491 190	146 163			1 790	1 639 143
Amortissements et provisions	5 115 020	148 014	0	0	1 581	5 264 615

Valeurs nettes, en EUR	Clôture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	4 301 044	0	0	0	54 834	4 355 878
Concessions, brevets et droits similaires	92 844	0	1 851	0	0	90 993
Fonds commercial	506 333	0	0	0	6 351	512 684
Autres immobilisations incorporelles	284 724	174 437	0	0	59	459 220
Valeurs nettes	5 184 945	174 437	1 851	0	61 244	5 418 775

7.2 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	0	61 551	3 048		3 340	61 843
Installations techniques, matériel, outillage	546 254					546 254
Autres immobilisations corporelles	3 517 503	102 911	115 819		13 835	3 518 430
Immobilisations en cours	42 978	46 278	42 978		-392	45 886
Immobilisations Corporelles brutes	4 106 735	210 740	161 845	0	16 783	4 172 413

Amortissements et provisions, en EUR	Clôture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	-3					-3
Installations techniques, matériel, outillage	417 295	125 367	63 703		2 598	481 557
Autres immobilisations corporelles	2 266 378	199 125			3 353	2 468 856
Immobilisations en cours	0					3 300
Amortissements et provisions	2 683 670	324 492	63 703	0	5 951	2 953 710

Valeurs nettes, en EUR	Clôture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	0	58 503	0	0	3 340	61 843
Installations techniques, matériel, outillage	128 959	0	61 664	0	-2 598	64 697
Autres immobilisations corporelles	1 251 125	0	212 033	0	10 482	1 049 574
Immobilisations en cours	42 978	3 300	0	0	-392	45 886
Valeurs nettes	1 423 062	61 803	273 697	0	10 832	1 222 000

7.3 Immobilisations financières

Valeurs brutes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	13 623					13 623
Autres immobilisations financières	368 264					368 264
Créances rattachées à des participations	26 095	107 890			-421	133 564
Immobilisations Financières brutes	407 991	107 890	0	0	-421	515 451

Amortissements et provisions, en EUR	Clôture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	6 010				-3	6 007
Autres immobilisations financières	38 808					38 808
Créances rattachées à des participations	26 095					26 095
Amortissements et provisions	70 913	0	0	0	-3	70 910

Valeurs nettes, en EUR	Clôture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	7 613	0	0	0	3	7 616
Autres immobilisations financières	329 456	0	0	0	0	329 456
Créances rattachées à des participations	0	107 890	0	0	-421	107 469
Valeurs nettes	337 069	107 890	0	0	-418	444 541

7.4 Participation mise en équivalence

Le montant de l'écart d'acquisition correspondant aux titres mis en équivalence s'élève à 227 385€, il a été intégré sur la ligne écart d'acquisition. Les titres mis en équivalence concernent la société ENERSTONE et a été déprécié à 100%.

La quote-part de résultat de la société mise en équivalence est nulle sur 2023. Ainsi les participations mises en équivalence sont nulles au 31/12/2023.

7.5 Actifs circulants

En EUR	Valeur brute 31/12/2023	Provisions (cumul dotations)	Reprises (de la période)	Autres mouvements sur provision	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022
Matières premières, approvisionnements	47 791				47 791	56 263
Produits intermédiaires finis	630 238				630 238	764 043
Marchandises	12 344 584	-1 714 871	121 153	-2 863	10 748 003	11 670 554
Sous-total Stocks et en-cours	13 022 613	-1 714 871	121 153	-2 863	11 426 032	12 490 860
Avances et acomptes versés sur commandes	413 957	0	0	0	413 957	373 535
Créances clients et comptes rattachés	8 414 933	-94 210		330	8 320 393	7 894 654
Actifs d'impôts différés	364 120	0	0	0	364 120	384 309
Autres créances	1 423 424				1 423 424	636 633
Comptes de régularisations	753 406				753 406	456 409
Sous-total Autres créances et comptes de régularisation	2 540 950	0	0	0	2 540 950	1 477 351

7.6 Provisions

En EUR	Ouverture	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture 2023
Provisions sur immobilisations financières	70 913	0	0	0	0	70 913
Provisions sur titres non consolidés	6 010					6 010
Provisions sur autres immo. Financières	64 903					64 903
Provisions Actif circulant	1 767 073	440 149	-517 119	0	1 017	1 691 120
Provisions sur stocks	1 535 960	421 625	-363 868		2 863	1 596 580
Provisions sur créances clients	231 113	18 524	-153 251		-1 846	94 540
Provisions pour risques et charges	474 865	249 263	-76 378	0	-2 353	645 397
Provisions pour risques	2 000					2 000
Provisions pour pertes de change	234 218	249 263	-1 357		-2 353	479 771
Provisions pour IDR	188 629		-75 021		50 018	163 626
Provisions pour charges	50 018				-50 018	0
Total	2 312 851	689 412	-593 497	0	-1 336	2 407 430

Dont dotations et reprises d'exploitation 440 149 -592 140

Dont dotations et reprises financières 249 263 -1 357

Dont dotations et reprises exceptionnelles 0 0

En EUR	Reprises	Dont utilisées	Dont non utilisées
Provisions pour risques	0	0	0
Provisions sur titres non consolidés	0	0	0
Provision sur immo. Incorporelles	0	0	0
Provisions sur stocks	363 868	363 868	0
Provisions sur créances clients	153 251	153 251	0
Provisions pour pertes de change	1 357	1 357	0
Provisions pour retraites	75 021	75 021	0
Total	593 497	593 497	0

7.7 Variation des capitaux propres consolidés

En EUR	Capital	Primes de fusion	Réserves	Résultats	Ecart de conversion	Total Capitaux propres
Capitaux propres 2021	2 886 040	7 921 475	-540 057	2 492 765	-274 342	12 485 881
Distributions de dividendes						0
Résultat N-1			2 492 765	-2 492 765		0
Résultat de l'exercice				1 436 250		1 436 250
Variations des écarts de conversion					-371 233	-371 233
Variations liées aux actions propres			-10 046			-10 046
Autres variations			269 840		-11 155	258 685
Capitaux propres 2022	2 886 040	7 921 475	2 212 502	1 436 250	-656 730	13 799 537
Distributions de dividendes						0
Résultat N-1			1 436 250	-1 436 250		0
Résultat de l'exercice				597 807		597 807
Variations des écarts de conversion			-1 243		135 530	134 287
Variations liées aux actions propres			-9			-9
Autres variations			-1			-1
Capitaux propres 2023	2 886 040	7 921 475	3 647 499	597 807	-521 200	14 531 621

7.8 Passage du résultat social au résultat consolidé

En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Cumul des résultats sociaux	-136 102	764 155
Elimination dividendes	0	0
Elimination autres provisions	656 183	741 341
Dotations/Reprises provisions pour charges	75 021	-50 018
Variation des impôts différés	-20 189	11 462
Retraitement des différences de change latentes	0	0
Harmonisation des amortissements	523	-893
Retraitement dépréciation fonds de commerce sociaux	0	-62 639
Ecritures non passées en social	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
Autres retraitements	22 371	32 842
Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Total	597 807	1 436 250

7.9 Emprunts et dettes financières

Ventilation par nature, en EUR	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 672 491	5 377 286
Concours bancaires courants	3 612 654	2 682 270
Intérêts courus non échus	3 646	4 313
Participations des salariés	96 636	94 679
Autres	48 516	65 911
Total	7 433 943	8 224 460
Ventilation par échéance, en EUR	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes à moins d'un an	5 281 545	4 466 010
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	2 152 398	3 758 450
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	0	0
Total	7 433 943	8 224 460

Après deux ans de différé, les 4 prêts Garantis par l'Etat (P.G.E) ont commencé à être remboursés à compter du second semestre 2022.

7.10 Autres dettes et comptes de régularisation

En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fiscales	933 878	1 332 515
Dettes sociales	946 888	834 549
Autres dettes	1 102 676	1 111 118
Dettes sur immos et comptes rattachés	4 805	4 709
Comptes de régularisations		0
Total	2 988 247	3 282 891

8. Principaux postes du compte de résultat

8.1 Chiffre d'affaires

Ventilation par zone géographique, en EUR	31/12/2023	%	31/12/2022	%	31/12/2021	%
France	23 024 845	51,7%	22 265 286	50,7%	24 686 499	55,5%
Hors France & export	21 510 724	48,3%	21 643 317	49,3%	19 765 089	44,5%
Chiffre d'affaires total	44 535 569	100,0%	43 908 603	100,0%	44 451 588	100,0%

Ventilation par nature, en EUR	31/12/2023	%	31/12/2022	%	31/12/2021	%
Marchandises	43 470 410	97,6%	42 852 111	97,6%	43 198 800	97,2%
Services	1 065 159	2,4%	1 056 492	2,4%	1 252 788	2,8%
Chiffre d'affaires total	44 535 569	100,0%	43 908 603	100,0%	44 451 588	100,0%

Contribution de chaque société, en EUR	Chiffre d'affaires réalisé 2023	% de chiffre d'affaires réalisé 2022	Chiffre d'affaires réalisé 2022	% de chiffre d'affaires réalisé 2021	Chiffre d'affaires réalisé 2021	% de chiffre d'affaires réalisé 2021
UPERGY SA (FR)	24 715 136	56%	23 956 801	55%	25 858 652	59%
UPERGY LIMITED (GB)	15 090 576	34%	14 241 586	32%	11 875 760	27%
HAWK-WOODS (GB)	2 030 898	5%	2 797 737	6%	3 688 477	8%
UPERGY IBERA (ES)	2 357 454	5%	2 526 331	6%	2 479 375	6%
UPERGY GmbH (DE)	329 203	1%	386 148	1%	432 908	1%
SI UPERGY (TU)	0	0%	0	0%	88 438	0%
Succursale belge	0	0%	0	0%	27 978	0%
VDI ITALIA	11 850	0%	0	0%	0	0%
UPERGY CHINA	0	0%	0	0%	0	0%
UPERGY SARL (TU)	452	0%	0	0%	0	0%
Chiffre d'affaires total	44 535 569	100%	43 908 603	100%	44 451 588	101%

8.2 Ventilation des effectifs et charges de personnel

En nombre de salariés	31/12/2023	31/12/2022
Employés	188	200
Techniciens / AM	55	53
Cadres	43	41
Total	286	294
En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations du personnel	7 307 417	7 133 847
Charges sociales	2 322 955	2 301 628
Total	9 630 372	9 435 475

8.3 Dotations aux amortissements et aux provisions

Reprises, en EUR	31/12/2023	31/12/2022
Provisions sur créances clients	153 251	20 460
Provisions sur stocks	363 868	198 253
Provisions pour autres charges	75 021	0
Total	592 140	218 713
Dotations en EUR	31/12/2023	31/12/2022
Amortissements	472 505	462 199
Provisions sur créances clients		38 019
Provisions sur stocks	421 625	340 525
Provisions pour autres charges	18 524	50 018
Total	912 654	890 761

8.4 Résultat d'exploitation

En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Total des produits d'exploitation	45 522 236	44 358 909
Total des charges d'exploitation	44 213 485	43 172 737
Résultat d'exploitation	1 308 751	1 186 172

8.5 Résultat financier

En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Reprise sur provisions	46 424	296 537
Gains de change	116 519	459 252
Ecart de conversion	0	0
Autres produits financiers	4 209	1 470
Total des produits financiers	167 152	757 259
Pertes de change	146 114	155 529
Dotations provisions sur risques et charges financières	294 330	239 250
Intérêts et charges financières	236 297	134 442
Ecart de conversion	-3	3
Total des charges financières	676 738	529 224
Résultat financier	-509 586	228 035

8.6 Résultat exceptionnel

En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opération de gestion	7 286	412 608
Autres produits exceptionnels	56 583	596 740
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	-62 639
Total des produits exceptionnels	63 869	946 709
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	97 495	44 548
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	55 166	461 861
Dotations aux provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles	152 661	506 409
Résultat exceptionnel	-88 792	440 300

8.7 Impôts sur les sociétés

En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Charge d'impôt courante	92 377	429 718
Charge d'impôt différée	20 189	-11 462
Total	112 566	418 256

Preuve d'impôt, En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Résultat avant IS	710 377	1 854 506
IS Théorique	-132 584	-321 177
Ecart de taux d'imposition	-27 036	0
Différences permanentes	-415	-174 863
Crédit impôt	-1 303	19 583
Ecritures de consolidation non fiscalisées	130 841	170 871
Déficit antérieur non activé	0	10 370
Déficit sur l'exercice	-82 070	-123 039
Autres	0	-1
IS Comptabilisé	-112 566	-418 256

8.8 Rémunérations des dirigeants

Dirigeants, fonctions	Rémunération au titre du mandat social (en EUR)	Rémunération au titre du contrat de travail (en EUR)
David BUFFELARD, Président Directeur Général	242 712	Néant
Thierry BOUVAT, Directeur Général et membre du Conseil d'Administration	15 450	182 928

8.9 Engagements hors bilan

Achat de dollars (USD) à terme en euros (EUR) :

En USD	Montant à la souscription	Montant échu en 2023	Solde au 31/12/2023	Taux nominal
Convera 2023	1 200 000	1 200 000	0	1,0900
Total	1 200 000	1 200 000	0	

Achat de dollars (USD) à terme en livres (GBP) :

En USD	Montant à la souscription	Montant échu en 2023	Solde au 31/12/2023	Taux nominal
Convera 2023	6 250 000	4 600 000	1 650 000	1,2000
Total	6 250 000	4 600 000	1 650 000	

8.10 Transactions entre les parties liées

Aucune transaction conclue à des conditions anormales de marché n'a été identifiée.

8.11 Honoraires des contrôleurs légaux

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes est de :

- 35 000 € pour UPERGY SA au titre du contrôle légal des comptes,
- 24 000 € pour l'audit des filiales intégrées globalement.

Soit un total de 59 000 euros (honoraires figurant au compte de résultat).

9. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2023

A l'assemblée générale de la société UPERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société UPERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Le paragraphe 2.9 "Ecart d'acquisition" de l'annexe détaille les principaux écarts d'acquisition du Groupe. Les écarts d'acquisition font l'objet à chaque clôture d'un test de dépréciation. Lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les valeurs recouvrables déterminées à la clôture de l'exercice, et à revoir les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Le paragraphe 2.12 "Stocks" de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation et la dépréciation des stocks.

- Le paragraphe 2.9 "Ecart d'acquisition" de l'annexe détaille les principaux écarts d'acquisition du Groupe. Les écarts d'acquisition font l'objet à chaque clôture d'un test de dépréciation. Lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les valeurs recouvrables déterminées à la clôture de l'exercice, et à revoir les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Le paragraphe 2.12 "Stocks" de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation et la dépréciation des stocks.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 29 avril 2024

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

CROWE AVVENS AUDIT

Helmi BEN JEZIA

Jean-Pierre EPINAT

10. Comptes annuels sociaux UPERGY relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023

10.1 Actif

Actif en EUR	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	5 150 603	2 124 295	3 026 308	2 848 630
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	294 874	203 881	90 993	92 845
Fonds commercial	2 865 999	516 649	2 349 350	2 349 350
Autres immobilisations incorporelles	1 989 730	1 403 764	585 965	406 436
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 523 373	2 089 939	433 434	567 200
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	267 742	230 355	37 387	17 220
Autres immobilisations corporelles	2 255 631	1 859 584	396 047	507 001
Immobilisations en cours				42 978
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	6 265 505	2 539 857	3 725 648	3 770 349
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	4 920 326	1 886 085	3 034 241	3 034 241
Créances rattachées à des participations	504 973	356 036	148 937	148 937
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	840 206	297 736	542 470	587 171
Actif immobilisé	13 939 480	6 754 091	7 185 389	7 186 179
Stock et en-cours	9 857 636	1 448 071	8 409 565	8 878 851
Matières premières, approvisionnements	33 376		33 376	28 184
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 824 260	1 448 071	8 376 189	8 850 667
Créances	13 053 799	3 259 004	9 794 905	10 422 520
Avances et acomptes versés sur commandes	413 957		413 957	289 604
Clients et comptes rattachés	6 760 628	57 805	6 702 823	7 481 515
Autres créances	5 879 213	3 201 199	2 678 124	2 651 400
Capital souscrit et appelé, non versé				
Disponibilités et Divers	1 094 421	0	1 094 421	731 459
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)				
Disponibilités	1 094 421		1 094 421	731 459
Actif circulant	24 005 857	4 707 075	19 298 891	20 032 830
Charges constatées d'avances	209 331		209 331	210 682
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	304 988		304 988	56 951
Comptes de régularisation	514 319	0	514 319	267 633
Total Actif	38 459 656	11 461 166	26 998 600	27 486 642

10.2 Passif

Passif en Euros	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (Dont versé : 2 886 040)	2 886 040	2 886 040
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 921 475	7 921 475
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	297 375	297 375
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 068 298	4 068 298
Report à nouveau	(4 202 397)	(3 309 425)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(654 656)	(892 971)
Total situation nette	10 316 136	10 970 792
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	10 316 136	10 970 792
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres	0	0
Provisions pour risques	306 988	58 951
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges	306 988	58 951
Dettes financières	9 046 786	9 818 947
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 285 145	8 058 788
Emprunts et dettes financières divers	1 761 641	1 760 159
Dettes d'exploitation	6 687 119	5 996 050
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	172 176	197 776
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 447 593	4 868 400
Dettes fiscales et sociales	1 067 350	929 874
Dettes diverses	641 571	605 547
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	641 571	605 547
Comptes de régularisation	0	0
Produits constatés d'avance		
Dettes	16 375 476	16 420 543
	16 278 585	16 420 543
Écarts de conversion passif		36 356
Total Passif	26 998 600	27 486 642

10.3 Compte de résultat

En Eur	2023 - 12 mois	2022
	Total	12 mois
Ventes de marchandises	29 340 938	28 910 138
Production vendue :-biens		
Production vendue :- services	2 696 068	2 334 388
Chiffres d'affaires nets	32 037 006	31 244 526
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	570 663	238 081
Autres produits	127 346	147 784
Produits d'exploitation	32 735 015	31 630 390
Charges externes	24 508 813	24 816 607
Achats de marchandises	17 545 309	19 948 466
Variation de stock (marchandises)	422 491	(2 519 617)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	683 043	547 899
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	(5 192)	1 453
Autres achats et charges externes	5 863 162	6 838 406
Impôts, taxes et versements assimilés	283 713	279 212
Charges du personnel	6 625 009	6 654 586
Salaires et traitements	4 693 328	4 709 712
Charges sociales	1 931 681	1 944 874
Dotations d'exploitation	587 810	578 486
Dotations aux amortissements sur immobilisations	290 924	289 251
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provision sur actif circulant	296 886	289 235
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	174 248	34 056
Charges d'exploitation	32 179 593	32 362 946
Résultat d'exploitation	555 422	-732 556
Opération en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers	126 890	676 727
Produits financiers de participations	95 198	100 333
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 752	637
Reprises sur provisions et transferts de charges		164 653
Différences positives de change	28 939	411 103
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	1 267 749	1 043 414
Dotations financières aux amortissements et provisions	904 220	798 292
Intérêts et charges assimilées	276 250	155 242
Différences négatives de change	87 279	89 880
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Résultat financier	(1 140 859)	(366 688)
Résultat courant avant Impôt	-585 437	-1 099 244

Compte de résultat suite

En EUR	2023	2022
Produits exceptionnels	56 942	287 508
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	358	286 911
Produits exceptionnels sur opérations en capital	56 583	597
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Charges exceptionnelles	126 161	100 818
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	70 995	12 370
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	55 166	88 448
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Résultat exceptionnel	(69 219)	186 690
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôt sur le résultat		(19 583)
Résultat net	(654 656)	(892 971)

10.4 Annexe aux comptes sociaux

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 26 901 709 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 32 037 006 Euros et dégageant une perte de (654 656) Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

10.4.1 Faits marquants

La Groupe doit faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine se traduisant par un contexte inflationniste portant sur les coûts de transport, les matières premières, l'énergie, les taux de change et les taux d'intérêt.

La Société a procédé à la rationalisation de son réseau de franchisés.

Le magasin 1001 PILES BATTERIES situé dans le 9^{ème} arrondissement de Paris a emménagé, en novembre 2023, dans des locaux, à quelques rues adjacentes, plus adaptés à son activité commerciale.

La succursale en Belgique a été fermée en avril 2023.

La société SI UPERGY a été dissoute en février 2022 et fait l'objet d'un contrôle fiscal.

Les travaux de Manouba 2 sont toujours en cours et le déménagement de la société UPERGY SARL aura lieu courant été 2024.

Des investissements informatiques importants ont été engagés pour la mise en place de nouveaux serveurs.

La grève des scénaristes aux Etats-Unis a eu un fort impact sur l'activité de la filiale HAWK-WOODS.

10.4.2 Evénements post-clôture

La Société a décidé de procéder au déménagement, de sa filiale UPERGY SARL, située en Tunisie, dans des nouveaux locaux plus fonctionnels et surtout plus grands, permettant de poursuivre le développement de cette société. Ce déménagement devait intervenir en 2023 mais, du fait de retard dans les travaux, celui-ci n'aura lieu qu'à l'été 2024.

Par le biais de son programme de rachat d'actions, la Société UPERGY SA a procédé, le 9 février 2024, au rachat d'un bloc de 174 080 titres UPERGY détenus au porteur par la société NEXTSTAGE.

La Société a également ouvert un contrat de liquidité auprès de la société TRADITION SECURITIES AND FUTURES, lequel a pris effet au 1er mars 2024. Les moyens mis à disposition sont : 20 000€ en espèces et 15 000 titres.

Suite à un piratage des serveurs de notre prestataire, le logiciel de caisse FASTMAG a été indisponible durant 2 mois.

10.4.3 Dividendes

Comme en 2022, la société n'a pas versé de dividende sur l'exercice 2023.

La société prévoit de verser, sur 2024, un dividende au titre de l'exercice 2023.

10.4.4 Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles L123-12 à L123-28), au règlement ANC 2014-3 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et à jour des différents règlements complémentaires à date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur des périodes de 5 ans au vue de la durée réelle d'utilisation de ces actifs au sein de la société.

B. Fonds de commerce

Suite à la transposition de la directive 2013/34 UE, des modifications ont été apportées au règlement ANC N°2014-03, celles-ci portant sur:

- La définition du fonds commercial,
- L'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée,
- Le mali technique de fusion.

Suite à l'application de ce nouveau règlement, la société a affecté l'intégralité des malis techniques présents à l'actif de son bilan, au sein du poste "fonds commercial" pour un montant de 132 K€.

La société considère que les fonds commerciaux qu'elle contrôle ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, depuis la clôture des comptes 2016, la société réalise un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur recouvrable de ces fonds commerciaux est toujours supérieure à la valeur comptable de ceux-ci.

Dans le cas inverse, une dépréciation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériels, outillages : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Agencements, installations générales : 3 à 10 ans
- Matériels de bureau et informatique : 3 à 10 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

D. Participations

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat auquel se rajoute les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Cette valeur d'inventaire est la valeur économique estimée par la direction de la société, qui tient notamment compte des capitaux propres mais aussi de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la participation.

E. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

F. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe.

G. Provisions réglementées

Néant.

H. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Depuis le 1er janvier 2014, la comptabilisation des achats et des ventes réalisées en dollars s'effectue sur la base d'un cours budget pour toute l'année au lieu d'un taux modifié chaque mois, compte tenu de la mise en place de couverture de risque de change EURO/USD.

Depuis le 1er janvier 2017, la comptabilisation des achats et des ventes réalisées en dollars s'effectue sur la base d'un cours budget pour toute l'année au lieu d'un taux modifié chaque mois, compte tenu de la mise en place de couverture de risque de change EURO/GBP.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en «écart de conversion».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Achats de dollars (USD) à terme en euros (EUR):

En USD	Montant à la souscription	Montant échu en 2023	Solde au 31/12/2023	Taux nominal
Convera 2023	1 200 000	1 200 000	0	1,0900
Total	1 200 000	1 200 000	0	

Achat de dollars (USD) à terme en livres (GBP) :

En USD	Montant à la souscription	Montant échu en 2023	Solde au 31/12/2023	Taux nominal
Convera 2023	6 250 000	4 600 000	1 650 000	1,2000
Total	6 250 000	4 600 000	1 650 000	

I. Honoraires des commissaires aux comptes

Cette information figurant dans l'annexe des comptes consolidés, elle n'est pas à fournir au niveau de l'annexe d'UPERGY SA.

J. Transactions avec les parties liées

Aucune transaction significative conclue à des conditions anormales de marché n'a été identifiée.

L. Actions propres

Depuis le 7 juin 2010, les titres UPERGY ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth.

UPERGY a mis fin, le 9 décembre 2022, au contrat de liquidité conclu le 1^{er} juin 2010 auprès de la société de Bourse Gilbert Dupont.

A la date du 31/12/2023, le nombre d'actions propres détenues au travers du contrat de rachat d'actions s'élève à 57 564 actions pour un prix de revient total de 315 928 €.

Au total, les actions auto-détenues dans le cadre de ces deux contrats s'élèvent à 79 076 et représentent 1.67 % du capital pour un prix de revient de 402 055 €.

Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

		31/12/2022	Mouvements 2023			31/12/2023
			Achats	Ventes	Annulation	
Contrat de liquidité	Nombre de titres	21 512				21 512
	Montant	86 127				86 127
Contrat de rachat	Nombre de titres	57 560	4			57 564
	Montant	315 919	9			315 928
Total	Nombre de titres	79 072	4			79 076
	Montant	402 046	9			402 055

10.5 Informations relatives au bilan

10.5.1 Immobilisations

Valeurs brutes, en EUR	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	4 830 002	320 600	0	5 150 603
Matériel et outillages	241 890	28 900	3 048	267 742
Installations et agencements divers	1 486 253	67 854	29 622	1 524 485
Matériels de transport	174 247	0	79 900	94 347
Matériel de bureau et informatique, mobilier	627 470	15 627	6 297	636 800
Immobilisations en cours	42 978	0	42 978	0
Immobilisations corporelles	2 572 838	112 380	161 845	2 523 373
Titres de participations et créances rattachées	5 425 299	0	0	5 425 299
Dépôts et cautionnements	347 678	114 946	24 474	438 150
Autres immobilisations financières	402 046	9	0	402 056
Immobilisations financières	6 175 023	114 956	24 474	6 265 505
TOTAL GENERAL	13 577 864	547 935	186 319	13 939 480

10.5.2 Amortissements

Amortissements en EUR	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	1 464 723	142 922	0	1 607 645
Matériel et outillages	224 670	8 659	2 974	230 355
Installations et agencements divers	1 153 635	85 250	29 622	1 209 263
Matériels de transport	106 239	14 592	26 485	94 347
Matériel de bureau et informatique, mobilier	521 094	39 501	4 620	555 975
Immobilisations corporelles	2 005 638	148 002	63 701	2 089 939
TOTAL GENERAL	3 470 362	290 924	63 701	3 697 585

10.5.3 Provisions

Provisions, en EUR	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Provisions pour litiges	2 000	0	0	2 000
Provisions pour pertes de change	56 951	304 988	56 951	304 988
Provisions pour risques et charges	58 951	304 988	56 951	306 988
Immobilisations incorporelles	516 649	0	0	516 649
Titres de participations et créances rattachées	1 886 085	0	0	1 886 085
Autres immobilisations financières	518 589	135 183	0	653 772
Stocks	1 396 084	51 987	0	1 448 071
Clients	192 533	18 524	153 251	57 805
Autres	2 680 199	521 000	0	3 201 199
Provisions pour dépréciations	7 190 139	726 694	153 251	7 763 581
TOTAL PROVISIONS	7 249 090	1 031 682	210 203	8 070 570

Dont dotations et reprises d'exploitation

70 511

153 251

Dont dotations et reprises financières

961 171

56 951

Dont dotations et reprises exceptionnelles

0

0

10.5.4 Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances, en EUR	31/12/2023	À 1 an au plus	À plus d'1 an	31/12/2022
Créances rattachées à des participations	504 973	0	504 973	504 973
Autres immobilisations financières	840 206	620	839 586	749 724
Actif immobilisé	1 345 179	620	1 344 559	1 254 697
Clients douteux ou litigieux	88 983	88 983	0	230 569
Autres créances clients	6 671 645	6 671 645	0	7 443 479
Personnel et comptes rattachés	4 430	4 430	0	6 402
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 106	55 106	0	225
Impôts sur les bénéfices	96 891	96 891	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	202 831	202 831	0	186 938
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0	0
Divers	3 879	3 879	0	16 769
Groupe et associés	5 168 727	0	5 168 727	4 914 704
Débiteurs divers	347 460	327 852	19 608	206 562
Actif circulant	12 639 952	7 451 617	5 188 335	13 005 648
Charges constatées d'avance	209 331	209 331	0	210 682
TOTAL	14 194 462	7 661 568	6 532 894	14 471 027

Dettes, en EUR	31/12/2023	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31/12/2022
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit (1)					
- à un an maximum	3 612 654	3 612 654			2 681 502
- à + de un an	3 672 491	1 520 093	2 152 398		5 377 286
Emprunts et dettes financières divers	100 282	100 282			98 992
Fournisseurs et comptes rattachés	5 447 593	5 447 593			4 868 400
Personnel et comptes rattachés	364 036	364 036			427 324
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	379 363	379 363			342 735
Impôts sur les bénéfices	0				(96 891)
Taxe sur la valeur ajoutée	238 191	238 191			188 221
Autres impôts, taxes et assimilés	85 761	85 761			68 484
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0				
Groupe et associés	1 661 357			1 661 357	1 661 167
Autres dettes	641 571	641 571			605 547
Dettes représentatives de titres empruntés	0				
Produits constatés d'avance	0				
TOTAL DETTES	16 203 298	12 389 543	2 152 398	1 661 357	16 222 767

10.5.5 Fonds commercial

Fonds commercial, en EUR	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Droit au bail	300 189			300 189
Fonds acquis	516 649			516 649
Fonds résultant d'une réévaluation libre	2 049 160			2 049 160
Total	2 865 999	0	0	2 865 999

10.5.6 Produits à recevoir

Produits à recevoir, en EUR	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	1 352 491	298 600
Fournisseurs	270 177	164 620
Fiscal	3 879	16 769
Autres	40 000	0
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	1 666 547	479 989

10.5.7 Charges à payer

Charges à payer, en EUR	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36 821	37 443
Emprunts et dettes financières divers	19 607	17 212
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	305 331	301 963
Dettes financières	361 759	356 618
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 164 612	4 184 857
Dettes fiscales et sociales	132 233	217 956
Clients	458 119	463 377
Dettes d'exploitation	4 754 963	4 866 190
Autres dettes	5 000	5 000
TOTAL CHARGES A PAYER	5 121 722	5 227 808

10.5.8 Composition du capital social

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Nombre de titres	4 731 213			4 731 213
Valeur nominale	0,61			0,61

10.5.9 Tableau des variations des capitaux propres

En EUR	31/12/2022	Affectation de résultat	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2023
Capital social	2 886 040				2 886 040
Prime d'émission, de fusion	7 921 475				7 921 475
Réserve légale	297 375				297 375
Autres réserves	4 068 298				4 068 298
Report à nouveau	-3 309 425	-892 971			-4 202 396
Résultat de l'exercice	-892 971	892 971		-654 655	-654 655
Total capitaux propres	10 970 792	0	0	-654 655	10 316 137

10.6 Informations relatives au compte de résultat

10.6.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En EUR	31/12/2023	%	31/12/2022	%
France	27 449 546	85,7%	26 696 979	85,4%
<i>dont ventes de marchandises</i>	<i>26 758 005</i>	<i>83,5%</i>	<i>25 982 606</i>	<i>83,2%</i>
<i>dont prestations de services</i>	<i>691 541</i>	<i>2,2%</i>	<i>714 372</i>	<i>2,3%</i>
Export et intracommunautaire	4 587 460	14,3%	4 547 547	14,6%
<i>dont ventes de marchandises</i>	<i>2 582 933</i>	<i>8,1%</i>	<i>2 927 532</i>	<i>9,4%</i>
<i>dont prestations de services</i>	<i>2 004 526</i>	<i>6,3%</i>	<i>1 620 015</i>	<i>5,2%</i>
Chiffre d'affaires total	32 037 006	100,0%	31 244 526	100,0%

10.6.2 Charges et produit financiers

En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts comptes courants	95 198	100 333
Autres intérêts	2 752	637
Reprises provision sur titres		84 081
Reprises provision sur Comptes courants		64 516
Reprise provision sur écart de change latent créances et dettes		16 056
Différences positives de changes	28 939	411 102
Total des produits financiers	126 889	676 725
Dot. provisions pour risques dont écart de conversion sur comptes courants	248 037	56 951
Dot. aux provisions titres auto-détenues	135 183	123 745
Dot. aux provisions des comptes courants	521 000	617 596
Intérêts comptes courants	276 250	155 241
Différences négatives de changes	87 279	89 880
	0	0
Total des charges financières	1 267 749	1 043 413
Résultat financier	-1 140 860	-366 688

10.6.3 Charges et produits exceptionnels

En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opération de gestion	56 583	286 911
Produits de cession d'immobilisations	0	0
Produits sur cessions d'actions propres	0	597
Autres	358	0
Total des produits exceptionnels	56 942	287 508
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	55 067	0
Pénalités et amendes	9 828	5 120
Dons	6 100	7 250
Valeur nette comptable des immobilisations	55 166	86 693
Charges sur cessions d'actions propres	0	1 755
Dépréciation sur immobilisations incorporelles	0	0
Total des charges exceptionnelles	126 161	100 818
Résultat exceptionnel	-69 219	186 690

10.7 Autres informations

10.7.1 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

En EUR	31/12/2023
Ecart de conversion Actif	304 988
Accroissement de la dette future d'impôt	304 988
C3S et effort de construction	31 860
Provision pour risque financiers	304 988
Ecart de conversion Passif	0
Allègement de la dette future d'impôt	336 848
Deficits reportables	3 203 815
IS sur déficits reportables	800 954

10.7.2 Engagements financiers

En EUR	31/12/2023
Engagements donnés	
Indemnité retraite	163 625
Engagements reçus	
Néant	

Commentaires :

Le montant des engagements de retraite a été valorisé sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la Convention Collective des Commerces de Gros, en tenant compte de la probabilité de vie du personnel jusqu'à l'âge de la retraite.

Ces droits ont été évalués à partir du salaire, de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié et en prenant en considération les coefficients de rotation par tranche d'âge de l'ensemble du personnel.

Depuis 2017, un taux de rotation du personnel nul a été retenu pour la tranche 64 à 67 ans et la table de mortalité INSEE a été mise à jour (INSEE 12-14 au lieu de INSEE 09-11).

Depuis 2018, le calcul du taux rotation du personnel a été revu afin de tenir compte dans les départs uniquement des démissions et non plus d'autres types de sorties (ruptures conventionnelles, licenciements,...).

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- taux d'actualisation: 3%

- âge conventionnel de départ: 67 ans, droits acquis:

- cadres :
 - 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence
 - 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence
 - 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence sans pouvoir dépasser 6 mois.

- non cadres : - 1/10 de mois par année de présence sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois, pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence.

- taux d'augmentation des salaires cadres et non cadres : 1,5%

Taux de rotation du personnel (moyenne sur 4 ans)	Cadres	Non cadres
18 à 30 ans	0,00%	34,32%
31 à 40 ans	18,28%	23,67%
41 à 50 ans	16,77%	23,20%
51 à 63 ans	9,05%	9,21%
64 à 67 ans	0,00%	0,00%

10.7.3 Effectif moyen

En nombre de salariés	31/12/2023	31/12/2022
Employés	50	65
Techniciens / AM	40	42
Cadres	30	33
Total	120	140

10.7.4 Rémunération des dirigeants

En EUR	Montants
Membres de l'organe d'administration	27 300
Membres des organes de direction	425 640
Total	452 940

10.7.5 Liste des filiales et des participations

En EUR	Capital	Réserves et report à nouveau	% détention	Valeur comptable des titres		Avances consenties	CA HT 2023	Résultat 2023	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
UPERGY LIMITED (GB)	117 536	3 490 754	100%	3 019 189	3 019 189		15 901 122	340 144	
UPERGY IBERIA SL (ES)	850 000	(2 820 658)	100%	850 000	0	2 581 614	2 386 022	(183 678)	
VDI ITALIA SARL (IT)	144 033	(68 640)	100%	473 056	0		11 850	14 703	
UPERGY GmbH (DE)	25 000	(2 302 306)	100%	25 000	0	2 321 123	329 203	(79 515)	
UPERGY LIMITED (HK)	1 143	388 096	100%	2 052	2 052		156 514	23 449	
UPERGY SARL (TN)	3 148	688 490	100%	5 500	5 500		645 304	12 803	
SI UPERGY SARL (TN)	188 928	(280 383)	100%	276 078	0	247 574	0	(1 295)	
ENERSTONE SAS (FR) (1)	180 000	(582 996)	20%	255 941	0		NC	NC	

(1) Données 2020

11. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux 2023

A l'assemblée générale de la société UPERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UPERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note D du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire. Nous avons notamment été amenés à revoir et analyser les perspectives de rentabilité des filiales concernées et la réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale.
- La note B du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des fonds de commerce. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrit pour la valorisation et la dépréciation des fonds de commerce. Nous avons notamment été amenés à revoir et analyser les perspectives de rentabilité des sociétés concernées et la réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale.
- La note E du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation et la dépréciation des stocks.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 29 avril 2024
Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

CROWE AVVENS AUDIT

Helmi BEN JEZIA

Jean-Pierre EPINAT

12. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

UPERGY
Société anonyme au capital de 2.886.039,93 €
Siège social : 314, allée des Noisetiers, 69760 Limonest
409 101 706 R.C.S. Lyon

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de la société UPERGY (ci-après la « Société »), de ses filiales (ci-après la/les « Filiale(s) ») et du groupe (ci-après le « Groupe ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice,
- soumettre à votre approbation l'affectation du résultat,
- soumettre à votre approbation la distribution de dividendes,
- vous demandez de bien vouloir renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration dans le cadre du rachat d'actions par la Société d'une partie de ses titres,
- décider du renouvellement du mandat des 4 administrateurs.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- Des rapports des Commissaires aux comptes,
- Des comptes annuels.

Nous vous précisons que les chiffres figurant dans le présent rapport ont été arrondis, sauf celui relatif au résultat social de UPERGY.

Par ailleurs, en application de l'ordonnance du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2, les sociétés anonymes doivent présenter un rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le Conseil d'administration de la Société a opté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, pour l'inclusion de ce rapport dans une section distincte du présent rapport de gestion.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices pour la Société mère et pour le Groupe ;
- Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes.

I - SITUATION DU GROUPE, DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

1) Activité du Groupe

LE MARCHÉ

UPERGY est une société spécialisée dans le négoce de produits consommables, non stratégiques mais indispensables dans le domaine des piles & batteries.

Elle réalise ainsi des opérations de conception, d'assemblage et de distribution de produits d'énergie embarquée : piles, batteries, accumulateurs, chargeurs et produits d'éclairage portatifs.

La commercialisation des produits est assurée essentiellement par le biais de la vente à distance (par des forces de vente sédentaires et sur internet) et au travers d'un réseau de magasins spécialisés détenus en propre ou par des franchisés.

Au cours de l'exercice, UPERGY a continué la mise en œuvre des plans d'action visant à accélérer progressivement la croissance et la rentabilité dans un contexte de crise économique.

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2023 s'élève à 44,5 M€ contre 43,91 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires consolidé par nature de revenus se ventile entre ventes de marchandises et de services, selon la répartition suivante :

Ventilation par nature, en EUR	31/12/2023	%	31/12/2022	%
Marchandises	43 470 410	97,6%	42 852 111	97,6%
Services	1 065 159	2,4%	1 056 492	2,4%
Chiffre d'affaires total	44 535 569	100,0%	43 908 603	100,0%

La répartition du chiffre d'affaires consolidé France/Export est la suivante :

Ventilation par zone géographique, en EUR	31/12/2023	%	31/12/2022	%	31/12/2021	%
France	23 024 845	51,7%	22 265 286	50,7%	24 686 499	55,5%
Hors France & export	21 510 724	48,3%	21 643 317	49,3%	19 765 089	44,5%
Chiffre d'affaires total	44 535 569	100,0%	43 908 603	100,0%	44 451 588	100,0%

Le résultat consolidé Groupe fait ressortir un bénéfice de 597 807 € au titre de l'exercice 2023 contre un profit de 1 436 250 € au titre de l'exercice précédent.

LES FAITS MARQUANTS

- La Société doit faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine se traduisant par un contexte inflationniste portant sur les coûts de transport, les matières premières, l'énergie, les taux de change et les taux d'intérêt.
- La Société a procédé à la rationalisation de son réseau de franchisés.
- Le magasin 1001 PILES BATTERIES situé dans le 9^{ème} arrondissement de Paris a emménagé, en novembre 2023, dans des locaux, à quelques rues adjacentes, plus adaptés à son activité commerciale.
- La succursale en Belgique a été fermée en avril 2023,
- La société SI UPERGY a été dissoute en février 2022 et fait l'objet d'un contrôle fiscal,
- Les travaux de Manouba 2 sont toujours en cours et le déménagement de la société UPERGY SARL aura lieu courant été 2024,
- Des investissements informatiques importants ont été engagés pour la mise en place de nouveaux serveurs,
- La grève des scénaristes aux Etats-Unis a eu un fort impact sur l'activité de la filiale HAWK-WOODS.

2) Activité de la Société mère UPERGY S.A.

La Société exerce principalement une activité d'achat et de distribution ainsi qu'une activité de prestations de services supports (fournitures de prestations de services administratifs, informatiques et logistiques, centralisation de trésorerie).

En 2023, UPERGY S.A. a réalisé un chiffre d'affaires net de 32 037 006 € contre un chiffre d'affaires de 31 244 526 € au titre de l'exercice précédent.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2023 une perte nette 654 656 € contre une perte nette de 892 971 € au titre de l'exercice précédent.

La Société n'a pas comptabilisé de participation des salariés au titre de l'exercice 2023. Il en a été de même au titre de l'exercice précédent.

3) Activités et résultats des Filiales

Nous vous exposons ci-après l'activité des Filiales.

➤ UPERGY Limited (GB)

En 2023, cette société basée en Angleterre a réalisé un chiffre d'affaires de 15 901 122 € contre un chiffre d'affaires de 15 389 529 € au titre de l'exercice précédent.

Elle a réalisé un profit s'élevant à 340 144 € contre un résultat positif de 1 011 072 € au cours de l'exercice précédent.

Cette société est Filiale de la Société depuis le 14 mai 2004.

L'activité de cette société consiste en l'assemblage et la distribution de produits en Grande-Bretagne dans le domaine de l'énergie portable et notamment des batteries. Elle s'est notamment spécialisée dans le lithium-ion.

➤ Hawk-Woods (GB)

UPERGY via UPERGY Limited en Grande-Bretagne a acquis 100% du capital de la société anglaise le 1^{er} février 2019. Elle est spécialisée dans la fabrication des systèmes de batteries pour l'industrie mondiale du cinéma et de la télévision.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2023 de 2 009 029 € contre 2 797 737 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé un profit de 391 943 € contre un profit de 862 468 € au titre de l'exercice précédent.

➤ UPERGY Ltd (HK)

Cette société basée à Hong-Kong a été immatriculée le 8 mars 2006. Elle réalise des prestations de sourcing pour le Groupe.

Au cours de l'exercice 2023, son chiffre d'affaires s'est élevé à 156 514 € contre 249 546 € au cours de l'exercice précédent et a dégagé un profit net de 23 449 € contre un profit net de 30 753 € au titre de l'exercice précédent.

➤ UPERGY GmbH

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire allemand.

Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 329 203 € contre 386 148 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé une perte de 79 515 € contre une perte de 97 333 € au titre de l'exercice précédent.

➤ UPERGY Iberia

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire espagnol.

Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 2 386 022 € contre 2 542 638 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé une perte de 183 678 € contre une perte de 180 138 € au titre de l'exercice précédent.

➤ **VDI Italia**

Cette société, créée en mai 2013, assurait la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire italien. La société est en sommeil depuis juin 2018.

Elle a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 11 850 € contre 13 769 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé un profit net de 14 703 € contre un profit de 11 177 € au titre de l'exercice précédent.

➤ **SI UPERGY**

Cette société, créée en novembre 2015, assurait la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire tunisien. Elle a été mise en liquidation au début de l'année 2022.

Elle n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2023. Son résultat ressort en perte de 1 295 €.

➤ **UPERGY SARL**

Cette société, créée fin 2010 et localisée en Tunisie, a pour vocation d'assurer notamment des opérations de sous-traitance d'articles vendus par les diverses entités du Groupe.

En 2023, elle a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 645 304€ pour 628 622 € au titre de l'exercice précédent et dégagé un profit de 12 803 € au titre de l'exercice 2023 contre un profit de 53 335 € au titre de l'exercice précédent.

II – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En 2023, la Société n'a pas comptabilisé de coûts de recherche et de développement.

III - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1. Présentation des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2023, que nous soumettons à votre approbation, ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés. Il est souligné qu'il n'y a pas d'intérêts minoritaires.

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice par rapport à celles appliquées au titre de l'exercice précédent.

Les principes d'élaboration des comptes consolidés sont conformes à l'arrêté du 29 décembre 2020 homologuant le règlement ANC 2020-01, relatif aux comptes consolidés.

UPERGY étant cotée sur le marché régulé Euronext Growth, le Groupe n'a pas d'obligation d'établir des comptes consolidés sous le référentiel IFRS ; le référentiel français a été retenu par UPERGY.

2. Comptes consolidés

a) Périmètre de consolidation :

Les Filiales inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe, et au sein duquel la Société UPERGY S.A. intervient en qualité de holding, sont les suivantes :

Désignation	Activité	Date d'acquisition ou de création
<u>UPERGY SA</u>	Commercialisation, Distribution et prestations de services aux Filiales	27-09-1996
<u>UPERGY LTD (GB)</u>	Assemblage et distribution dans le domaine de l'énergie portable en Grande-Bretagne	14-05-2004
<u>HAWK-WOODS (GB)</u>	Fabrication de systèmes de batteries avancés en Grande-Bretagne	01-02.2019
<u>UPERGY LTD (HK)</u>	Sourcing	26-04-2007
<u>UPERGY GmbH (DE)</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Allemagne	04-12-2009
<u>UPERGY IBERIA SL (ES)</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Espagne	20-12-2009
<u>UPERGY SARL (TN)</u>	Sous-traitance et assemblage	16-09-2010
<u>VDI ITALIA SRL</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Italie	22-05-2013
<u>SI UPERGY SARL (TN)</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Tunisie	06-11-2015

Toutes les données des Filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale.

La société ENERSTONE, société dans laquelle UPERGY a pris une participation de 20,31% au cours de l'exercice 2016 dont les chiffres sont consolidés par mise en équivalence. La société ENERSTONE a été placée, par le Tribunal de Commerce de Grenoble, en procédure de sauvegarde de justice le 20 décembre 2023

Les sociétés suivantes sont exclues du périmètre de consolidation de Groupe :

- la société ALLBATTERIES UK (anciennement POWERPACKS UK) : de nationalité anglaise, Filiale à 100% de UPERGY Ltd, non consolidée (plus d'activité depuis 2004) ;
- la société SCRELEC : dans laquelle la Société a pris une participation de 2% au cours de l'exercice 2017, non consolidée (participation non significative).

b) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les principaux chiffres ont été les suivants :

Comptes consolidés, en EUR	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Chiffre d'affaires net	44 535 569	43 908 603
Autres produits d'exploitation	986 667	450 306
Résultat d'exploitation	1 308 751	1 186 172
Résultat financier	-509 586	228 035
Résultat courant	799 165	1 414 207
Résultat exceptionnel	-88 792	440 300
Participation	0	0
Impôt sur le résultat	-112 570	-418 256
Résultat des sociétés intégrées	597 807	1 436 251
Résultats des sociétés mises en équivalences	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	0	0
Résultat Groupe	597 807	1 436 251

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres consolidés du Groupe s'élèvent à 14 531 621 € contre 13 799 537 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 32 618 743 € contre 30 737 406 € au titre de l'exercice précédent.

3. Comptes sociaux de UPERGY SA et délais de paiements

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les chiffres suivants ont été atteints

Comptes sociaux, en EUR	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Chiffre d'affaires net	32 037 006	31 244 526
Produits d'exploitation	32 735 015	31 630 391
Charges d'exploitation	32 179 592	32 362 945
Résultat d'exploitation	555 423	-732 554
Produits financiers	126 889	676 727
Charges financières	1 267 748	1 043 417
Résultat financier	-1 140 859	-366 690
Résultat courant avant impôt	-585 436	-1 099 244
Produits exceptionnels	56 941	287 508
Charges exceptionnelles	126 161	100 818
Résultat exceptionnel	-69 220	186 690
Participation des salariés	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	19 583
Résultat net de l'exercice	-654 656	-892 971

4. Les délais de paiements

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, aussi bien pour les fournisseurs que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu. Ces montants seront ventilés par tranches de retard.

UPERGY 31/12/2023	article D 441. L1 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						article D 441. L2 : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	non echu	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 jours	Total echu	non echu	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 jours	Total echu
		jours	jours	jours	et plus	(1 jour et plus)		jours	jours	jours	et plus	(1 jour et plus)
(A) tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	120					1 711	5 933					7 407
Montant total des factures HT	384 961	878 800	-24 733	-11 712	-158 178	684 177	2 972 570	307 638	329 283	93 866	803 424	1 534 211
Pourcentage des achats HT de l'exercice	2%	4%	0%	0%	-1%	3%						
Pourcentage du CA de l'exercice							9%	1%	1%	0%	3%	5%
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes ou creances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	2			5		5	0%					
Montant HT total des factures exclues	9 475			17 338		17 338	0%					
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

UPERGY 31/12/2022	article D 441. L1 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						article D 441. L2 : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	non echu	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 jours	Total echu	non echu	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 jours	Total echu
		jours	jours	jours	et plus	(1 jour et plus)		jours	jours	jours	et plus	(1 jour et plus)
(A) tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	52					526	4 799					3 417
Montant total des factures HT	228 605	792 829	33 504	-137	626	826 823	3 178 126	625 479	412 635	202 231	1 354 543	2 594 888
Pourcentage des achats HT de l'exercice	1%	3%	0%	0%	0%	3%						
Pourcentage du CA de l'exercice							10%	2%	1%	1%	4%	8%
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes ou creances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues				0						250		
Montant HT total des factures exclues				0					492 022			
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société aux cours des cinq derniers exercices.

5. Analyse de la situation financière du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Au 31 décembre 2023, l'endettement net consolidé est 4 601 847 € contre 6 668 530 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres consolidés du Groupe s'élèvent à 14 531 621 € contre 13 799 537 € au titre de l'exercice précédent.

Disponibilités, flux de trésorerie et endettement consolidés

Les disponibilités se sont élevées à 2 832 096 € au 31 décembre 2023 contre 1 555 929 € au titre de l'exercice précédent. Le poste disponibilités correspond essentiellement aux soldes créditeurs en banques.

L'endettement financier est réparti ainsi :

Ventilation par nature, en EUR	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 672 491	5 377 286
Concours bancaires courants	3 612 654	2 682 270

Intérêts courus non échus	3 646	4 313
Participations des salariés	96 636	94 679
Dépôts reçus	0	0
Autres	48 516	65 911
Total	7 433 943	8 224 460

Ventilation par échéance, en EUR	31/12/2023	31/12/2022
---	-------------------	-------------------

Emprunts et dettes à moins d'un an	5 281 545	4 466 010
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	2 152 398	3 758 450
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	0	0
Total	7 433 943	8 224 460

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie consolidée pour les exercices 2023 et 2022.

En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Résultat consolidé	597 807	1 436 251
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	645 391	517 570
Plus ou moins-values de cession	-1 417	-166 510
Impôts différés	20 189	-11 462
Autres		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 261 970	1 775 849
Variation du BFR	1 331 842	-2 656 324
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 593 812	-880 475
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp. et incorp.	-488 365	-848 467
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corp. et incorp.	56 583	596 143
Variation des immobilisations financières	-107 880	-91 324
Variation des actions propres	-9	-10 046
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales		-463 060
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-539 671	-816 754
Variation retenues de garantie liées au factor		
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		
Augmentation de capital		
Remboursements d'emprunts, variation de dettes financières et d'intérêts	-1 720 433	-1 293 504
Dividendes versés		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 720 433	-1 293 504
Incidence des variations de taux de change	12 072	-59 890
Variations de trésorerie	345 780	-3 050 623
Trésorerie d'ouverture	-1 126 340	1 924 284
Trésorerie de clôture	-780 560	-1 126 340

5. Gestion des risques financiers

Risques de change :

La Société a identifié deux types de risque de change auxquels elle peut se trouver exposée.

Le premier résultat de la conversion en euros dans ses états financiers, des comptes de sa Filiale britannique UPERGY Ltd tenus en livres sterling. Les risques de conversion du dinar tunisien et de la monnaie Hongkongaise sont considérés comme non-significatifs.

Le second est relatif à l'activité opérationnelle de la Société et de sa Filiale UPERGY Limited (GB). L'essentiel des ventes du Groupe est facturé en Euros,

Achat de dollars (USD) à terme en euros (EUR) :

En USD	Montant à la souscription	Montant échu en 2023	Solde au 31/12/2023	Taux nominal
Convera 2023	1 200 000	1 200 000	0	1,0900
Total	1 200 000	1 200 000	0	

Achat de dollars (USD) à terme en livres (GBP) :

En USD	Montant à la souscription	Montant échu en 2023	Solde au 31/12/2023	Taux nominal
Convera 2023	6 250 000	4 600 000	1 650 000	1,2000
Total	6 250 000	4 600 000	1 650 000	

Risques de taux :

A ce jour, la nature et les conditions d'endettement de la Société ne nécessitent pas la mise en place d'outils de couverture des variations de taux.

Risques clients :

En matière de risque clients, le Groupe n'a pas recours à une assurance-crédit et ce, compte tenu d'une faible sinistralité historique.

6. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Comme les années précédentes, la Société continue de poursuivre la maîtrise de ses coûts visant à accroître sa rentabilité.

La société a procédé à des investissements dans les systèmes d'informations (serveurs) et leur sécurisation ainsi que dans l'aménagement des locaux du site de Manouba (Tunisie).

IV - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La Société a décidé de procéder au déménagement, de sa filiale UPERGY SARL, située en Tunisie, dans des nouveaux locaux plus fonctionnels et surtout plus grands, permettant de poursuivre le développement de cette société. Ce déménagement devait intervenir en 2023 mais, du fait de retard dans les travaux, celui-ci n'aura lieu qu'à l'été 2024.

Par le biais de son programme de rachat d'actions, la Société UPERGY SA a procédé, le 9 février 2024, au rachat d'un bloc de 174 080 titres UPERGY détenus au porteur par la société NEXTSTAGE.

La Société a également ouvert un contrat de liquidité auprès de la société TRADITION SECURITIES AND FUTURES, lequel a pris effet au 1^{er} mars 2024. Les moyens mis à disposition sont : 20 000€ en espèces et 15 000 titres.

V- PERSPECTIVES POUR 2024

Les plans d'actions et l'organisation devraient contribuer à renforcer la rentabilité du Groupe cette année, mais celle-ci reste soumise aux incertitudes et aléas du contexte économique actuel instable lié (i) aux effets post-COVID encore palpables 3 ans après et (ii) à la crise déclenchée par la guerre en Ukraine dont l'ensemble des répercussions ne sont pas prévisibles à ce stade.

Dans le cadre de ses perspectives de développement à l'international, la Société étudie toutes opportunités de croissance externe.

VI - AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL DE UPERGY S.A. ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

1. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une perte de 654 655,74 € au poste « report à nouveau » ouvert au passif du bilan dont le total sera porté, après affectation du résultat 2023, à 4 857 052,31 €.

Afin d'apurer le poste « report à nouveau débiteur », nous vous proposons d'affecter une partie du « report à nouveau » vers le poste « autres réserves » pour un montant de 4 068 297,89€.

Le poste « prime d'émission », avant affectation, s'élève à 6 096 967,00€, cette prime est imputée au « report à nouveau » d'un montant de 788 754,42€. Après cette opération, le solde du poste « prime émission » s'élèvera à 5 308 212,58€.

Après ces opérations, les postes "report à nouveau débiteur " et "autres réserves" seront nuls.

2. Distribution de dividendes

La distribution de dividendes à répartir au titre de l'exercice 2023 sera prélevée sur le poste « prime d'émission » pour un montant total de 236 560,65 €, soit un dividende unitaire de 0,05 € par action.

Le poste « prime d'émission », après distribution de dividendes, s'élèvera à 5 071 651,93€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons l'absence de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

En EUR	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Nombre d'actions	4 731 213	4 731 213	4 731 213
Dividende net unitaire	0,00	0,00	0,00
Dividende total (a)	0,00	0,00	0,00

VII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT DE UPERGY

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges ainsi visées non déductibles fiscalement, pour un montant de 73 018 € et que l'impôt estimé en raison desdites dépenses et charges s'est élevé à 18 254 €.

VIII - FILIALES ET PARTICIPATIONS DE UPERGY

Nous vous avons exposé l'activité des Filiales en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des Filiales et participations figure en annexe des comptes sociaux.

XIII – EFFECTIF

L'effectif à la clôture des deux derniers exercices est le suivant :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
UPERGY S.A.	130	140
Total Effectif du Groupe	286	294

XIV – CAPITAL SOCIAL

Il est rappelé que la Société UPERGY S.A. a fait admettre ses titres sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Cette introduction en bourse a été précédée d'un placement privé réservé à des Investisseurs Qualifiés tels qu'ils sont définis par l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, de 1 250 000 actions nouvelles, représentant au total 25,64% du capital social. L'augmentation de capital a été intégralement souscrite et close le 9 janvier 2007. Puis, conformément au paragraphe 1.4 et au chapitre 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext des 4 875 000 actions composant le capital de la société UPERGY S.A. L'introduction des actions de la société UPERGY sur Alternext a eu lieu le 22/01/2007.

Enfin, le 07 juin 2010, les titres d'UPERGY S.A. ont rejoint le Groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Alternext Paris, devenu depuis Euronext Growth.

Evolution du capital

Au cours de l'exercice le capital a évolué de la façon suivante :

- Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice : 4.731.213
- Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice : 4.731.213

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2023 (article L. 233-13 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 4.731.213 actions de 0,61 € de nominal chacune, réparties de la façon suivante :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nbre	%	Nbre	%
Actions au nominatif :				
HELER*	2 470 083	52,21%	4 940 166	59,92%
Christian DUTEL	1	0,00%	2	0,00%
Thierry BOUVAT	149 028	3,15%	298 056	3,61%
David BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%
LAFAYETTE CAPITAL	1 140 406	24,10%	2 089 088	25,33%
Divers	3 126	0,06%	6 231	0,07%
Total Actions au nominatif	3 762 645	79,53%	7 333 545	88,94%
Total Actions au porteur	889 492	18,80%	889 492	10,79%
Actions auto-détenues	79 076	1,67%	21 512	0,27%
TOTAL GENERAL (hors droits de vote actions auto-détenues)	4 731 213	100,00%	8 244 549	100,00%

* HELER est la Holding de M. David BUFFELARD.

Droit de vote double

Nous vous rappelons que conformément aux stipulations de l'article 8.3 de vos statuts, il est attribué un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2006 ayant institué ce droit, étant prise en compte y compris lorsque l'action provient d'un regroupement d'actions existantes.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double au 31 décembre 2023 sont visées ci-dessus.

Franchissement de seuil

Nous n'avons été avisés d'aucuns autres franchissements de seuils au cours de l'exercice 2023.

XV – ACTIONS AUTO-DETENUES – CONTRAT DE LIQUIDITE - RECONDUCTION DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Actions auto-détenues

Depuis le 07 juin 2010, les titres de la Société ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth.

A la date du 31/12/2023, le nombre d'actions propres détenues au travers du contrat de rachat d'actions s'élève à 57 564 actions pour un prix de revient total de 315 928 €.

Au total, les actions auto-détenues dans le cadre de ces deux contrats s'élèvent à 79 076 et représentent 1.67 % du capital pour un prix de revient de 402 055 €.

Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

		31/12/2022	Mouvements 2023			31/12/2023
			Achats	Ventes	Annulation	
Contrat de liquidité	Nombre de titres	21 512				21 512
	Montant	86 127				86 127
Contrat de rachat	Nombre de titres	57 560	4			57 564
	Montant	315 919	9			315 928
Total	Nombre de titres	79 072	4			79 076
	Montant	402 046	9			402 055

Reconduction du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale réunie le 26 mai 2023 a conféré à votre Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la société pour une durée de 18 mois venant à expiration le 26 novembre 2024.

Votre Conseil considère opportun de bénéficier d'ores et déjà d'une telle autorisation pour une nouvelle durée de 18 mois ; cette nouvelle autorisation mettant fin à la précédente pour la fraction non utilisée.

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article L 225-209-1 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation l'autorisation de conférer à votre Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la Société.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient les suivants :

- l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- assurer la couverture de titres de créance donnant accès au capital,
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, sous réserve que les rachats effectués dans ce cadre n'excédant pas 5% du capital,
- l'annulation des actions acquises, en application de toute résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'assemblée générale et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, notamment pour acquérir, céder, échanger ou encore transférer les actions de la Société.

Toutefois, le prix maximum d'acquisition par action ne pourra excéder 7 € hors frais et commissions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 7 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 2 758 317 € sur le fondement du capital social au 31 décembre 2023 compte tenu des 79 076 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date, et à 3 311 849 € pour une base théorique ne déduisant pas lesdites actions auto-détenues.

Le prix et le maximum du nombre d'actions de la Société objet du présent programme de rachat d'actions propres pourront être ajustés par le Conseil d'administration des fonctions des éventuelles opérations sur le capital de la Société.

L'autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale et remplacerait l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 26 mai 2023.

XVI – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce nous vous présentons dans la présente section les informations relatives au gouvernement d'entreprise.

LES COMITES MIS EN PLACE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Comité d'Audit et des risques
 - M. Roland TCHENIO, Président du Comité,
 - M. David BUFFELARD.
- Comité stratégique
 - Mme Marie CHAPALAIN,
 - M. Thierry BOUVAT,
 - M. David BUFFELARD.
- Comité RSE
 - Mme Hélène CAMPOURCY (référente RSE)
 - Mme Eugénie NDIAYE (référente RSE)

Ce Comité se réunit une fois par trimestre pour s'assurer que la stratégie RSE du Groupe est en phase avec les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux du monde actuel et qu'elle assure la pérennité de l'entreprise.

FORMATION DES « MEMBRES DU CONSEIL »

Compte tenu du caractère nouveau de cette recommandation, le Conseil en a pris note et abordera le sujet dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise corrélatif aux comptes 2024.

- **ORGANISATION DES REUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITES**

Compte tenu de la taille de la société, le conseil se réunit 4 fois par an.

Les réunions durent en moyenne une journée ce qui permet de consacrer le temps nécessaire aux échanges, les comités se réunissant généralement avant la tenue du Conseil.

- **POLITIQUE DE DIVERSITE ET D'EQUITE AU SEIN DE L'ENTREPRISE**

Compte tenu du caractère nouveau de cette recommandation, le Conseil en a pris note et abordera le sujet dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise corrélatif aux comptes 2024.

- **MISE EN PLACE D'UNE EVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

Le Conseil d'Administration s'est autoévalué lors de sa séance du 1^{er} juillet 2022.

Le 16 juin 2023, compte tenu de la lourdeur de l'auto-évaluation, le Conseil a modifié la fréquence de l'auto-évaluation pour la porter à deux ans au lieu de tous les ans.

- **RELATION AVEC LES « ACTIONNAIRES »**

Lors de sa séance du 16 juin 2023, le Conseil d'Administration a réalisé un examen des votes minoritaires aux résolutions de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 26 mai 2023. Aucun actionnaire minoritaire n'a voté et n'était présent.

- **INFORMATIONS RELATIVES AU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Nous vous rappelons que la Société UPERGY S.A. a adopté le 19 mai 2009 la forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

A ce jour les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
- M. Thierry BOUVAT, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- M. Roland TCHENIO, Administrateur indépendant ;
- Mme Marie CHAPALAIN, Administratrice indépendant ;
- Mme Eugénie NDIAYE, Administratrice indépendant ;
- Mme Hélène CAMPOURCY, Administratrice indépendant ;
- Mme Carole BUFFELARD, Administratrice ;
- M. Laurent GUIZE, Représentant la société LAFAYETTE CAPITAL, Administrateur.

Les quatre administratrices ont été nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2020 pour une durée de quatre exercices qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les mandats de Messieurs David BUFFELARD, Thierry BOUVAT et Roland TCHENIO ont été nommés par l'Assemblée Générale du 28 mai 2021 et leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes 2024.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 28 mai 2021, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

Ensuite, nous vous rendons compte ci-dessous de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de cet exercice, établie sur la base des informations communiquées par chaque intéressé.

Monsieur David BUFFELARD :

- Président du Conseil d'administration et Directeur Général de UPERGY S.A.;
- Gérant de BUFFIPAR ;
- Director de UPERGY Limited (GB) ;

- Director de HAWK-WOODS (GB) ;
- Administrateur de BRD FINANCE ;
- Gérant & Administrateur de la société HELER ;
- Co-Gérant de UPERGY GmbH (DE) ;
- Gérant (Sole Director) de UPERGY LTD (HK) ;
- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Co-Gérant de UPERGY IBERIA (ES) ;
- Co-Gérant de UPERGY SARL (TN) ;
- Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TN) ;
- Président de l'Association MIDDLENEXT ;
- Administrateur de l'Association The LYINC.

Madame Eugénie NDIAYE :

- Administratrice de la société UPERGY S.A ;
- Présidente de NAHUEL (S.A.S.U) ;
- Présidente de l'association LAISSER FLEURIR ;
- Membre de la commission de normalisation Responsabilité sociale / Développement durable.

Monsieur Thierry BOUVAT :

- Administrateur et Directeur Général Délégué de UPERGY S.A.;
- Director de UPERGY Limited (GB) ;
- Director de HAWK-WOODS (GB) ;
- Co-Gérant de UPERGY IBERIA (ES);
- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Co-Gérant de UPERGY SARL (TN);
- Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TN) ;
- Co-Gérant de UPERGY GmbH (DE) ;
- Administrateur de SCRELEC SA.

Monsieur Roland TCHENIO :

- Administrateur de la société UPERGY S.A ;
- Administrateur de FONDATION ALPHAOMEGA ;
- Président de la SAS TT Investissements ;
- Gérant de SCI Boulevard Lannes ;
- Administrateur de l'Association Coup de Pouce ;
- Membre du Conseil de Surveillance de la société Installux ;
- Membre du Comité d'Audit de la société THOM Europe.

Madame Marie CHAPALAIN :

- Administratrice de la société UPERGY S.A.

Madame Hélène CAMPOURCY :

- Administratrice de la société UPERGY S.A ;
- Administratrice Pacte PME ;
- Présidente de UMANTEX SAS ;
- Vice-Présidente de l'Association Comité Richelieu ;
- Présidente de l'Association Think Innov' ;
- Membre du Comité de Gouvernance externe d'innovation de rupture Naval Group ;
- Gérante SCI Laroque.

Madame Carole BUFFELARD :

- Administratrice de la société UPERGY S.A ;
- Administratrice Société HELER ;
- Gérante SARL SUCCESS.

Monsieur Laurent GUIZE représentant la société LAFAYETTE CAPITAL :

- Président de SAS Braxton Investment Management ;
- Président de la SAS Lafayette Capital ;
- Président de la SAS LMG ;
- Gérant de la SC LG Invest ;
- Gérant de la SC Laurfin ;
- Gérant de SCI Mérial.

- INFORMATIONS RELATIVES AUX MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION OPERATIONNELLE

o Comité Exécutif

Au cœur du dispositif de gouvernance d'UPERGY S.A., il met en œuvre la stratégie, gère les projets et assure le bon fonctionnement des activités du Groupe. Il se réunit tous les mois.

Le Comité Exécutif réunit :

- la Direction des Opérations avec M. Thierry BOUVAT qui supervise les managers logistiques & transport, informatique, qualité, achats & approvisionnements, technique et service client,
- la Direction Administrative et Financière avec M. Aristide BADO qui supervise le processus finance et contrôle interne et les sujets juridiques et administratifs,
- la Direction Commerciale et Marketing avec M. Paul-Antoine DESRUMAUX qui supervise les managers commerciaux, marketing et communication,
- M. David BUFFELARD assure la présidence du Comité Exécutif, il supervise également la direction des ressources humaines, de la communication externe et prend en charge les opérations de croissance externe du Groupe.

Ce Comité se réunit chaque mois avec pour objectif l'analyse des résultats commerciaux, le suivi et la mise en place d'axes d'amélioration dans l'organisation quotidienne des services supports et des services commerciaux.

o Comité de Direction

Le Comité Exécutif est épaulé depuis septembre 2018 par un comité de direction intégrant en plus des membres du comité exécutif, le Directeur Technique, le Directeur RSE, transformations et relations extérieures, la Directrice Marketing et Communication, le Directeur des Systèmes d'Information, la Directrice Achats et Approvisionnements, le Responsable Logistique et Transport, la Responsable pays Tunisie, la Responsable Ressources Humaines.

Ce Comité se réunit tous les mois.

- REMUNERATION ET OPERATIONS SUR TITRES CONCERNANT LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE UPERGY SA

Rémunération des dirigeants et de l'activité des administrateurs

M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, a perçu au cours de l'exercice 2023, la somme 242 711,94 € pour l'exercice de son mandat.

Au cours de l'exercice 2023, M. Thierry BOUVAT, Administrateur et Directeur Général Délégué, a été rémunéré au titre de son mandat social pour 15 450 € et a perçu un traitement brut de 182 928,48€ au titre de son contrat de travail.

Seuls les administrateurs indépendants ont perçu une rémunération pour leur activité au cours de l'exercice 2023. Madame Hélène CAMPOURCY, Madame Eugénie NDIAYE et Madame Marie CHAPALAIN ont perçu au cours de l'exercice 2023 respectivement, la somme de 7 800 €, 8 300€ et 5 100€ au titre de leur mandat social.

Monsieur Roland TCHENIO n'a pas souhaité percevoir une rémunération au cours de l'exercice 2023 et a demandé ce que la rémunération prévue (6.100 €) soit versée à l'association Coup de Pouce.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Néant

- **AUTORISATIONS ET DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION OU DE REDUCTION DU CAPITAL OU DE RACHAT D' ACTIONS**

Nous vous présentons ci-dessous, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations et réductions de capital. Nous incluons également les autorisations conférées en matière de rachat d'actions et de réduction du capital.

Tableau des autorisations et délégations conférées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration

<i>Autorisations/Délégations</i>	<i>Date Assemblée</i>	<i>Résolutions</i>	<i>Durée</i>
<i>Rachat d'actions de la Société *</i>	<i>28.05.2021</i>	<i>5^{ème} résolution</i>	<i>18 mois</i>
<i>Rachat d'actions de la Société *</i>	<i>24.05.2022</i>	<i>5^{ème} résolution</i>	<i>18 mois</i>
<i>Rachat d'actions de la Société *</i>	<i>26.05.2023</i>	<i>5^{ème} résolution</i>	<i>18 mois</i>

*Le détail sur l'utilisation de l'autorisation de procéder à des rachats d'actions figure au point XV du rapport de gestion.

- **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Vous prendrez connaissance du rapport des Commissaires aux comptes en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, il n'est intervenu, directement ou par personne interposée, entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote UPERGY supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, UPERGY la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, aucune convention qui ne serait pas courantes ou conclues à des conditions anormales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE I

TABLEAU DES RESULTATS SOCIAUX DES CINQ DERNIERES ANNEES DE UPERGY S.A.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 886 040	2 886 040	2 886 040	2 886 040	2 886 040
Nombre des actions ordinaires existantes	4 731 213	4 731 213	4 731 213	4 731 213	4 731 213
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	37 238 243	34 064 659	32 536 731	31 244 526	32 037 006
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 387 289	478 326	1 102 103	145 002	457 748
Impôts sur les bénéfices	0	0	65 437	-19 583	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 387 289	-1 107 366	1 109 460	-892 971	-654 656
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,29	0,10	0,22	0,03	0,10
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,29	-0,23	0,23	-0,19	-0,14
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	167	152	140	128	120
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 986 978	4 705 766	4 720 909	4 709 712	4 693 328
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 971 235	1 903 805	1 908 726	1 944 874	1 931 681

ANNEXE II

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERES ANNEES DE UPERGY CONSOLIDE

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 886 040	2 886 040	2 886 040	2 886 040	2 886 040
Nombre des actions ordinaires existantes	4 731 213	4 731 213	4 731 213	4 731 213	4 731 213
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	44 237 034	42 078 623	44 451 588	43 908 603	44 535 569
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	592 729	178 286	3 256 822	2 448 408	1 030 893
Impôts sur les bénéfices	99 619	366 045	563 121	418 256	112 570
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	493 110	-768 105	2 492 765	1 436 251,00	597 807
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,10	-0,04	0,57	0,43	0,19
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,08	-0,16	0,53	0,30	0,13
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	302	283	273	274	273
Montant de la masse salariale de l'exercice	7 369 855	6 982 203	7 127 967	7 133 847	7 307 417
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 222 746	2 130 179	2 263 035	2 301 628	2 322 955

ANNEXE III

UPERGY

Société anonyme au capital de 2.886.039,93 €
Siège social : 314, Allée des Noisetiers, 69760 Limonest
409 101 706 R.C.S. Lyon

Honoraires des contrôleurs légaux
(Article 222-8 du Règlement intérieur de l'AMF)
Les Co-commissaires aux comptes de la Société sont :

- Le cabinet Grant Thornton
44, Quai Charles de Gaulle 69463 Lyon Cedex 06

- Le cabinet Crowe Avvens Audit
14, Quai du Commerce 69009 Lyon

	CROWE AVVENS	CROWE AVVENS	GRANT THORNTON	
Montant HT en EUR	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Audit				
-Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés :				
- Emetteur	17 500	14 160	17 500	14 160
- Filiales intégrées globalement				
-Autres diligences et prestations directement liées à la mission des C.A.C. :				
- Emetteur			24 000	24 000
- Filiales intégrées				
Sous-total	17 500	14 160	41 500	38 160
Autres prestations rendues à l'émetteur et filiales intégrées:				
- Juridique, fiscal, social				
- Technologie de l'information				
- Audit interne				
- Autres				
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	17 500	14 160	41 500	38 160

13. Projet de résolutions

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 MAI 2024

PROJET DE RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution (approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, lesquels se traduisent par une perte de (654 655,74) €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 73 018 € et la charge d'impôt estimée d'un montant de 18 254 €.

En conséquence, elle donne quitus aux mandataires sociaux de la Société pour l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Deuxième résolution (approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquels font ressortir un résultat d'ensemble consolidé, après intégration des résultats des sociétés mises en équivalence et dotation aux amortissements des écarts d'acquisitions, en bénéfice pour 597 807 €.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une perte de (654 655,74) € au poste « report à nouveau ».

Afin d'apurer le poste « report à nouveau », nous vous proposons de transférer l'intégralité du poste « report à nouveau » vers le poste « prime d'émission » pour un montant de 4 857 052,31€.

Le poste « prime d'émission », avant affectation du résultat 2023, s'élève à 6 096 967 €, lequel sera diminué de 4 857 052,31€ pour être porté à 1 239 914,69 €.

Quatrième résolution (Distribution de dividendes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de prélever sur le poste « prime d'émission » un montant total de 236 560,65 € pour le distribuer à titre de dividendes, soit un dividende unitaire de 0,05 € par action.

Le poste « prime d'émission », après distribution de dividendes, sera ramené à 1 003 354,04 €.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2024 et tous pouvoirs sont conférés au Président-Directeur Général de la Société afin de mettre en œuvre et définir les modalités de paiement. Il

est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondantes aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

L'intégralité de cette distribution est éligible, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, à la réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte de l'absence de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cinquième résolution (Renouvellement du programme de rachat d'actions).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-208, L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de la Société. Les objectifs d'un tel programme de rachat d'actions seront les suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI),
- l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- conserver et remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans le respect de la réglementation applicable et dans la limite de 5% du capital,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique à cet effet.
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats, cessions, échanges ou transferts de ces actions pourront être effectués, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique, et, notamment, par voie de transferts de blocs de titres, par l'exercice de tout instrument financier ou utilisation de produits dérivés.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder 7 euros par action (hors frais et commission).

Le nombre d'actions à acquérir, dans la limite du plafond légal de 10,00 % du capital social, est de 473.121 actions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 7 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 2 758 317 € sur le fondement du capital social au 31 décembre 2023 compte tenu des 79 076 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date, et à 3 311 849 € pour une base théorique ne déduisant pas lesdites actions auto-détenues.

Le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé ainsi que le prix d'achat desdites actions feront l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte des éventuelles

opérations sur le capital de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de la présente autorisation, l'assemblée générale déléguant au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en préciser les termes et en arrêter les modalités, passer tous ordres, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, procéder aux éventuelles réallocations des actions au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois (18) à compter de la présente assemblée et met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 26 mai 2023 dans sa cinquième résolution.

Sixième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie CHAPALAIN).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Marie CHAPALAIN vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler son mandat pour une durée de quatre exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2028 à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Septième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Eugénie NDIAYE).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Eugénie NDIAYE vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler son mandat pour une durée de quatre exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2028 à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Huitième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Hélène CAMPOURCY).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Hélène CAMPOURCY vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler son mandat pour une durée de quatre exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2028 à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Neuvième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Carole BUFFELARD).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Carole BUFFELARD vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler son mandat pour une durée de quatre exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2028 à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

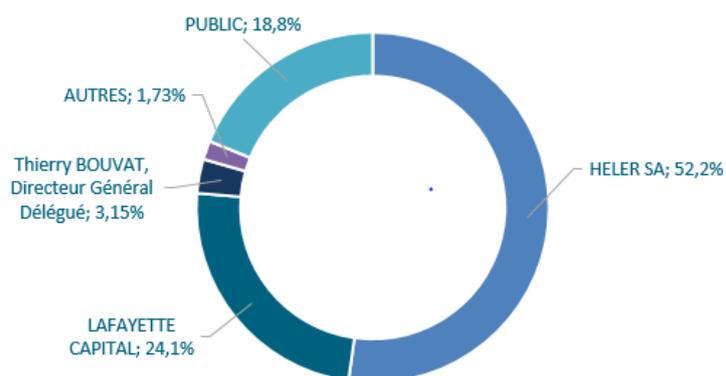
Dixième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicités afférentes aux résolutions adoptées.

14. Informations boursière

Date d'introduction	22/01/2007
Prix d'introduction	5,60 €
Cours au 29/12/2023	1,81 €
Cours le plus haut sur 2023	3,74 €
Cours le plus bas sur 2023	1,60 €
Cours le plus haut sur 2022	4,24 €
Cours le plus bas sur 2022	3,28 €
Cours au 04/04/2024	2,30 €
Capitalisation boursière au 04/04/2024	10 881 790 €
Capitalisation boursière au 29/12/2023	8 563 496 €
Nombre de titres	4 731 213
Nombre de titres au flottant	889 492
Flottant au 31/12/2023	18,8%
Capital au 31/12/2023	2 886 039,93 €
Nominal	0,61 €
Code ISIN	FR0010337865
Code Reuters	ALUPG.PA1
Marché	Euronext Growth
Type de cotation	Continue
Listing sponsor	Gilbert Dupont

Actionnariat au 31/12/2023



15. Responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Limonest, le 29 avril 2024

David BUFFELARD
Président-Directeur Général

INFORMATION FINANCIERE

Responsables de l'information financière :

Monsieur David BUFFELARD, Président-Directeur Général
Monsieur Aristide BADO, Directeur Administratif et Financier

Tel : 04 72 52 20 00

Email : finances@upergy.com

Site internet : www.upergy.com

UPERGY est coté sur Euronext Growth by Euronext Paris – code ISIN : FR0010337865